



200 FC

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1798 MERCREDI 7 AOÛT 2013

NORD-KIVU**Le HCR s'inquiète de l'augmentation des cas de viol**

Les données du Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) démontrent qu'il y a une augmentation alarmante de la fréquence des actes de violence contre les femmes et filles dans la province, avec un nombre très important de cas de viols. Les auteurs de ces violences commises sur les femmes sont dans la plupart de cas des hommes armés. 705 cas de violence sexuelle ont été perpétrés dans cette région depuis le mois de janvier dont 619 cas de viol, rapportent des sources du HCR. Cette institution onusienne s'inquiète également des rapports faisant état de violations des droits de l'homme dans la zone de Kamango, notamment le meurtre d'au moins quinze civils, des cas d'enlèvement, des travaux forcés, de sévices et de taxation illégale.

Page 13

FOOTBALL**La Linafoot et les clubs en assemblées générales**

La Ligue nationale de football (Linafoot) et les équipes ayant pris part au championnat national -Division 1- doivent se réunir avant l'ouverture de la saison sportive 2013-2014 prévue pour le mois de septembre. Aussi le comité exécutif de la Linafoot s'attelle-t-elle, ces jours-ci, à traiter les affaires courantes, d'autant plus que le 25 août, il est prévu une assemblée générale extraordinaire et électorale.

La Linafoot a aussi fixé les dates de tenue des assemblées générales des clubs de la Division 1. L'ASV.Club a, à cet effet, organisé le 3 août à Kinshasa son assemblée-bilan. À cette occasion, le président du comité de direction des Dauphins noirs, le général Gabriel Amisi, a annoncé l'ouverture du dépôt des candidatures à tous les postes du comité de direction pour l'assemblée électorale qui est imminente.

Page 14

GOVERNEMENT-M23**Retour imminent à la table de négociation**

Des délégués du M23 à Kampala

Les cartes ayant radicalement changé sur le terrain militaire avec le sursaut d'orgueil des Fardc qui ont réussi à reprendre certaines positions perdues, les protecteurs du M23 ne jurent plus que par la reprise des négociations de Kampala espérant sauver la rébellion d'un naufrage programmé. Ainsi pensent de nombreux analystes qui s'interrogent, par ailleurs, sur le sens d'une réouverture des pourparlers eu égard aux divergences existant entre les deux parties par rapport aux termes du rapport final devant sanctionner les travaux.

Pour l'envoyée spéciale du secrétaire général de l'ONU pour les Grands lacs plutôt réfractaire à l'offensive militaire qu'allait engager la Brigade spéciale d'intervention au terme de l'ultimatum lancé contre les groupes armés, la solution politique passe pour la seule voie de sortie à la crise de l'Est. De leur côté, les habitants du Nord-Kivu déclarent ne rien attendre de ces pourparlers qui ne font qu'accroître leurs misères. Ce d'autant plus que ces discussions n'ont jusqu'ici jamais produit aucun effet en termes d'arrêt des hostilités.

Page 13

MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE EN RDC**La nécessité de la contribution des parlementaires**

Ce processus n'est pas l'apanage du seul gouvernement, ni des industries extractives, encore moins de la société civile. Les parlementaires sont appelés à s'y impliquer pour que l'Initiative pour la transparence des industries extractives (Itie) affecte réellement la législation, le budget national ainsi que le comportement des différents acteurs impliqués dans la gestion des industries extractives. En sa qualité de membre du conseil d'administration de l'Itie/RDC, Jean-Claude Katende fait remarquer que les échéances auxquelles le pays est soumis en vue de sa prochaine validation constituent des opportunités dont les parlementaires peuvent se servir pour s'assurer que le gouvernement, les industries extractives et les régies financières s'acquittent effectivement des mesures correctrices exigées par le conseil d'administration de l'Itie. Cet engagement des élus, pense-t-il, pourrait conduire à la validation du pays avant le 17 avril de l'année prochaine.

Page 12



Un site minier au Katanga

DÉDOUANEMENT DES VÉHICULES**L'Union nationale des déclarants en douanes dénonce la multitude des taxes**

Certaines taxes qui n'ont rien à voir dans le dédouanement des véhicules sont à supprimer. Tel est le credo du président de l'Union nationale des déclarants en douanes, Julien Ntula, qui s'est plaint du fait qu'il doit payer au moins dix-sept taxes pour dédouaner un véhicule en provenance de l'Asie ou de l'Europe. Parlant au nom du consommateur congolais, il estime que les services tels que l'Office congolais de contrôle (OCC), le Fonds pour la promotion des investissements (FPI), l'Office de gestion des frets pour la promotion des investissements (Ogefrem) et l'Ifes intervenant dans la chaîne de dédouanement n'ont pas leur place dans cette procédure. Une situation qui, dit-il, amène les clients à se retrouver face à des listes de pré-taxes les unes différentes des autres pour le dédouanement des véhicules importés.

Page 14

ÉDITORIAL

Relance

Si il est exact que l'appareil d'État – entendez par ce terme le puissant dispositif des administrations centrales – évolue dans le bon sens, il ne l'est pas que les collectivités locales améliorent de façon notable leur fonctionnement. Dans nombre de départements en effet, les fonctionnaires ne se préoccupent guère de dynamiser les structures placées sous leur responsabilité ; quant aux assemblées locales elles brillent, de façon générale par leur inexistence. Résultat des courses au terme de quinze années de redressement national : l'arrière-pensée congolaise, mis à part les grands travaux d'infrastructures conduits par la République, ne s'est guère modifié en profondeur et n'attire que modérément les investisseurs.

Des villes comme Dolisie, Nkayi, Owando, ou Oyo contredisent ce diagnostic, dira-t-on. Peut-être, mais si l'on réfléchit bien, l'on doit convenir qu'elles ne font en réalité que le conforter en montrant que les cités congolaises en voie de développement rapide se comptent sur les doigts d'une seule main. D'où cette idée qui pourrait bien faire son chemin à l'occasion des prochaines élections municipales que le temps est venu de moderniser la gouvernance locale en faisant émerger des urnes une nouvelle génération de responsables.

Si donc les formations politiques qui commencent à s'agiter – mieux vaut tard que jamais ! – sur le devant de la scène, avaient, pour deux sous, d'ambition et de bon sens, elles inscriraient en tête de leur programme la revitalisation des villes et des villages qu'elles ambitionnent de conquérir à l'occasion du prochain scrutin. Alors, en effet, elles auraient une chance sérieuse de se démarquer d'une classe politique fascinée par le pouvoir central, et donc peu présente sur le terrain ; alors, également, elles convainraient les citoyens et les citoyennes de voter pour leurs candidats.

La modernisation des voies de communication et le développement des nouvelles techniques de l'information aidant, les Congolais sont, chaque jour un peu plus, en prise directe avec le monde extérieur. Il est donc de plus en plus difficile de leur faire prendre, comme l'on dit en langage populaire, des vessies pour des lanternes. Et ceux qui prétendent les représenter sur la scène publique feraient bien de s'en convaincre rapidement. Demain, c'est évident, il sera trop tard !

Les Dépêches de Brazzaville

PROCÈS DU 4-MARS

La première journée consacrée aux questions de forme

Le procès des personnes impliquées dans les explosions du 4 mars 2012 s'est ouvert le 6 août au palais de justice de Brazzaville. Les juges et les avocats de la défense ne se sont pas accordés sur les questions de forme.

La séance a commencé par le mot sommaire du procureur général près la Cour d'Appel de Brazzaville, Corneille Moukala Moukoko qui a sensibilisé l'assistance à la session criminelle. Celle-ci va siéger pendant un mois et a inscrit à son ordre du jour vingt affaires, parmi lesquelles, la tragédie du 4 mars 2012. Le procureur a insisté sur la gravité de cet accident qui a coûté la vie à de nombreux Congolais. Il a appelé toutes les parties impliquées au procès à

avocats de la défense ont pris la parole par l'entremise de Thomas Djolani et Ambroise Hervé Malonga. Le premier orateur a souligné deux vices de procédure.

Délai non respecté entre la désignation des jurés et l'ouverture du procès

Le premier de ces vices concerne le fait que la plupart des avocats de la défense n'étaient pas en possession de l'ensemble des pièces qui composent la procédure en débat. La seconde observation était relative au non-respect du délai de la nomination des jurés. « Selon la loi, le procès criminel s'ouvre dix jours après la désignation des jurés. Cela permettrait aux accusés de connaître les identités réelles et de faire les requêtes

cureur général près la Cour d'Appel ont apporté des réponses à toutes ces observations. Ils ont notamment invité les avocats de la défense à faire chaque fois référence aux lois et surtout aux dispositions contenues dans le code de procédure pénale de la République du Congo. Le procureur général près la Cour d'Appel de Brazzaville a insisté sur la nécessité de procéder au plus vite à la révision des codes congolais pour les arrimer aux nouvelles exigences juridiques et sociétales.

Un procès qui draine des foules...

L'avenue principale qui mène vers le palais de justice était fermée dès 10 heures du matin. De nombreuses personnes ont pris d'assaut le portail du Palais de justice au point que l'on se croirait devant l'entrée du stade Alphonse-Massembat-Débat pour un match international de haute facture. Pendant ce temps, la gendarmerie filtre les entrées dans la cour du palais et la salle d'audience en même temps qu'elle procède aux palpations usuelles.

À l'arrivée des accusés au palais de justice, un bruit assourdissant a retenti dans l'enceinte, comparable à l'entrée des joueurs sur l'aire de jeu. Pendant les débats, les interventions des avocats de la défense étaient accompagnées de salves d'applaudissements à l'extérieur de la salle d'audience où des haut-parleurs avaient été disposés. Une ambiance digne d'un meeting politique. C'est dans ce climat que le procureur général près la Cour d'appel de Brazzaville, Corneille Moukala Moukoko, a pris la parole et a appelé à la sérénité. Il a fait une proposition au président de la Cour sur l'interdiction du public d'assister au procès au cas où la sérénité ne serait pas obtenue.

À suivre...

Roger Ngombé
et Josiane Mambou-Loukoulou



La foule dispute l'entrée de la salle d'audience

faire preuve de plus de responsabilité et de sérieux. Moukala Moukoko a rappelé la volonté du gouvernement congolais d'organiser un procès juste et équitable qui établira les responsabilités des uns et des autres. Il a indiqué qu'au terme de ce procès, les condamnés devraient être punis conformément aux lois et règlements de la République. De même, a-t-il déclaré, ceux qui seront acquittés, la République les blanchira. Enfin, il a appelé tous les acteurs de la justice à la préservation de la paix et à la défense des droits humains. Après la lecture du procès verbal du 2 août portant prestation de serment des jurés, les

de contestation, s'ils en ont. Or, dans notre cas, les jurés ont été choisis le 2 août et le procès s'ouvre le 6 août », a expliqué Me Thomas Djolani. De son côté, Me Ambroise Hervé Malonga a récusé le président de la Cour, Mathurin Bayi, et son assistant, au motif qu'ils avaient déjà examiné le dossier en débat à l'instruction et qu'ils étaient parvenus à la conclusion que plusieurs charges pèseraient sur les accusés. Ainsi Me Malonga s'est-il dit dubitatif quant à la bonne foi des juges qui ont déjà examiné une affaire en instruction et à qui l'on confie la même affaire en audience publique. Le président de la Cour et le pro-

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodiolo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Genvais Kitina, Thierry Nounougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service),

Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoulou

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta

Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Coordonateur : Jules Tambwe Itagali

Politique : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa

Société : Lucien Dianzenza
Sports : Martin Enyimo

Service commercial : Adrienne Londole
Bureau de Kinshasa : 20, avenue de la paix Gombe - Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpara

Maquette : Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris
Camille Delourea, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiabi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodiolo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Adhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Soré Moubélé Ngonu

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-press et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispian Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali

84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Soré Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagaleriecongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242) 05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France)
38 rue Vaneau 75007 Paris
Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

MINES SOLIDES

Vers une exploitation à grande échelle au Congo

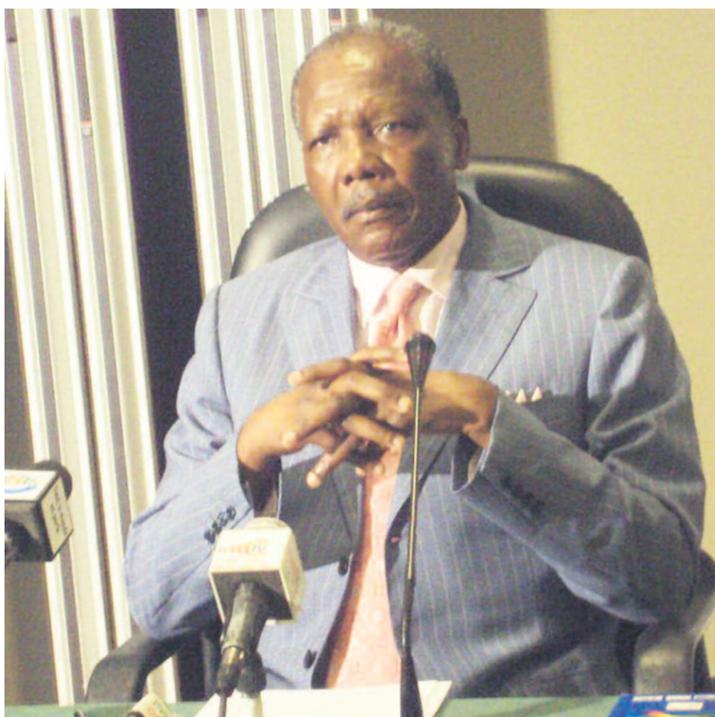
Le ministre des Mines et de la Géologie, Pierre Oba, l'a signifié au cours d'une conférence de presse, le 5 août à Brazzaville. Il a également annoncé la Conférence internationale et l'exposition sur le secteur minier en République du Congo (CIEMC), les 3 et 4 octobre à Brazzaville.

Au cours de cette communication à bâtons rompus, le ministre Pierre Oba a tenu avant tout à édifier la presse nationale et la presse internationale sur l'intérêt de cette conférence internationale à Brazzaville, couplée avec une grande exposition des produits miniers. Pour le ministre des Mines et de la Géologie, cette conférence vise à montrer à l'opinion que le Congo regorge d'énormes potentialités minières et c'est aussi l'occasion de les valoriser.

Faisant le point sur le secteur minier, il ressort que le Congo s'achemine vers une exploitation à grande

échelle de ses ressources minières. À ce jour, 102 titres miniers ont déjà été octroyés à 53 sociétés. Parmi les neuf permis d'exploitation attribués à sept entreprises, trois offrent déjà des perspectives encourageantes qui leur permettent d'entrer très bientôt dans la phase de production. Il s'agit des MPC/Evergreen, en charge du projet de potasse de Mengo, dont les travaux de construction des usines ont commencé, avec une production annoncée de 1,2 million de tonnes de potasse par an. Cette production placera le Congo parmi les premiers pays producteurs de potasse en Afrique.

On note également la société DMC-Iron Congo qui produira à partir de 2014, à Mayoko dans le Niari, 300 000 tonnes de fer dans la première phase et 2 millions de tonnes pour la seconde phase en 2015. La société Congo Mining, attributaire du



Le ministre des Mines et de la Géologie, Pierre Oba

projet Mayoko-Moussoundji, pour sa part, produira 500 000 tonnes pour sa première phase d'exploitation, en 2014, puis 2 millions de tonnes de fer en 2015 au titre de la deuxième phase d'exploitation. Quatre autres grands projets de fer sur les sites de Zanaga, Avima Nabemba et Youkou sont prêts à entrer dans la phase de production. Le retard constaté est dû au manque d'infrastructures de transport fiables.

Par ailleurs, le ministre Pierre Oba a annoncé la création d'un centre de recherches géologique et minières. Ce centre, a-t-il dit, formera et perfectionnera les cadres et techniciens de l'industrie minière et contribuera à l'amélioration des techniques d'exploitation minières dans le strict respect de l'environnement et à l'encadrement des étudiants de l'université Marien-Nguabi.

Firmin Oyé

VIE DES PARTIS

Le MCDDI fête ses vingt-quatre ans

C'est sur invitation de la jeunesse de l'arrondissement 1 Makélékélé, que le Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (MCDDI) a soufflé ses vingt-quatre bougies le 3 août à Brazzaville.



Une vue de l'assistance au cours de la messe

La cérémonie a eu pour cadre la paroisse Saint-Kisito de Makélékélé où les militants et militantes de ce parti sont venus non seulement rendre grâce à Dieu mais surtout méditer sur le parcours accompli par leur parti. Placée sous le signe de la méditation, la célébration de cet anniversaire a donné l'occasion aux responsables de ce parti de faire le bilan de l'action menée depuis le 3 août 1989, date de la création de ce parti par Bernard Bakana Kolélas. Un parcours, a-t-on appris, jalonné de succès et d'échecs. Elle a également été l'occasion de jeter un regard rétrospectif sur le chemin parcouru mais aussi de faire des projections sur l'avenir de cette formation, un avenir que le secrétaire général adjoint de ce parti, Landry Kolélas, a jugé serein.

Interrogé sur le choix de la paroisse Saint-Kisito de Makélékélé pour l'événement, ce dernier a déclaré : « *Le MCDDI est un parti d'obédience chrétienne. Nous croyons en dieu, nous y croyons fermement. Il est tout à fait normal que nous nous retrouvions dans cet endroit en cette journée de réflexion et de méditation.* »

Il a par la même occasion lancé un message de paix à l'ensemble des militants et sympathisants de ce parti, singulièrement à la jeunesse, tout en les exhortant à resserrer les rangs pour des victoires encore plus grandes à l'avenir.

Interrogé sur les turbulences que connaît le parti avec le départ de certains frères pour créer d'autres formations, le chargé de la jeunesse de l'arrondissement 1, Alain Bitoumbou, a fait savoir que « *le départ de ces frères n'affecte en rien la bonne marche du parti. Notre parti ne connaît pas de turbulences. Il se porte bien.* ». « *Nous avons certes traversé des moments difficiles, mais nous sommes désormais dans de bonnes mains* », a-t-il conclu.

Jean Jacques Koubemba

L'assemblée générale électorale fédérale du PCT reportée sine die

En attendant la création de l'organisation unique des femmes du Parti congolais du travail (PCT) ainsi que la tenue des élections locales au Congo, la date de l'assemblée générale électorale de la fédération de Brazzaville a été repoussée à une date ultérieure.

L'annonce a été faite le 2 août lors de la septième session extraordinaire du comité du parti de la ville de Brazzaville par le secrétaire chargé de l'organisation, Michel Ngakala. Afin de se conformer aux orientations du sixième congrès du PCT, toutes les branches du parti, ainsi que les instances dirigeantes, doivent y prendre part.

Candidat à sa propre succession, Gabriel Oba Apounou, président du comité de Brazzaville, a indiqué : « *La plupart des dirigeants du parti sont à l'intérieur du pays pour accomplir la mission du parti.*

Ceux qui sont à Brazzaville continueront à travailler pour la bonne tenue de l'assemblée générale. Quand une assemblée est dite électorale, il y a nécessairement plusieurs candidats. Nous sommes donc dans l'obligation de battre campagne afin que notre parti soit un modèle en démocratie. » La préparation de l'assemblée générale électorale fédérale a commencé avec la restructuration des organes intermédiaires et de base

du parti et la création d'une organisation unique de la jeunesse. Selon Michel Ngakala, des faiblesses ont été observées, car dans la constitution du corps électoral, dit-il, il faut tenir compte de la dimension genre. Pour ce faire, le congrès de l'organisation unique des femmes, qui se tiendra cette semaine, permettra à la gent féminine de participer à cette élection. Pour des raisons techniques, avec le lancement des opérations du recensement administratif spécial, il a, par ailleurs, affirmé que cette période d'attente permet-

donc tout mettre en œuvre pour que perdure la dynamique du congrès », a affirmé le secrétaire chargé de l'organisation.

Le corps électoral de cette assemblée générale est constitué du secrétariat du comité d'arrondissement, des présidents de section, du bureau politique du comité central, des membres du comité central, des membres sortants du comité de Brazzaville, des membres du comité central de la Force montante congolaise, des membres d'honneur, ainsi que d'individualités. « *Celui qui sera élu de-*



Le présidium de la septième session extraordinaire du comité du PCT de la ville de Brazzaville. (© DR)

trait au parti de créer les conditions pour que cette dimension genre soit prise en compte suivant les orientations du sixième congrès. « *Les femmes doivent intégrer les rangs de notre parti afin qu'elles soient encadrées, formées et préparées à assumer leurs fonctions au même titre que les hommes. Après le congrès le parti disposera de toutes ses branches, et nous pourrons enfin jouir de notre rôle de guide politique. Il faut*

main sera un cadre du parti qui travaillera pour le parti à Brazzaville. Nous sommes subordonnés au recensement et nous devons préparer les élections locales, car cela sera déterminant pour notre parti. Si nous pouvons conforter nos activités après cette élection, nous pourrions affirmer que le PCT est un parti dominant et qui gagne honnêtement », a conclu le secrétaire chargé de l'organisation.

Josiane Mambou-Loukoula



AVIS D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT (AOIO)
N° 002 /AOIO/CEMAC/DIDD/DATIT/2013 DU 27 JUILLET 2013

PROJET DE FACILITATION DES TRANSPORTS ET DU TRANSIT SUR LES CORRIDORS DOUALA-BANGUI ET DOUALA-N'DJAMENA

1. La Commission de la CEMAC a obtenu du Fonds Africains de Développement (FAD) un don en diverses monnaies, en vue du financement du programme régional de facilitation des transports et du transit en zone CEMAC. Il est prévu qu'une partie du montant de ce don sera utilisée pour effectuer les paiements attendus au titre de l'exécution du marché de construction de trois stations de pesage sur le corridor Douala-Bangui respectivement à Baoro, Bossembélé et au PK 26 de Bangui.

La Commission de la CEMAC sollicite des offres sous plis fermé de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux de construction de trois stations de pesage sur le corridor Douala-Bangui respectivement à Beloko/Baoro, Bossembélé et PK 26 de Bangui dont la consistance est déclinée ci-après :

•des voies de chaussée et parking pour circulation lourde et légère;

•01 bloc technique, 01 bloc cantine, 01 hangar, 02 guérites, 01 zone de pesage, 01 zone d'extension et un espace vert.

Les travaux regroupés en un lot unique comprenant les bâtiments et les voiries et réseaux divers (VRD) et dont la durée prévisionnelle est de 06 mois, peuvent se résumer ainsi qu'il suit:

-la réalisation des aires de circulation et de stationnement en pavés autobloquants, de deux plate-forme de pesée en béton armé, la construction de deux blocs techniques reliés chacun à un pèse essieux, le magasin de stockage, deux guérites pour les gendarmes, un local pour le groupe électrogène, un forage profond équipé d'une pompe électrique immergée,

-la Signalisation verticale et horizontale ;

-le paratonnerre;

-Voiries et Réseaux Divers.

La durée prévisionnelle des travaux est de six mois.

2. Les entreprises originaires de tous les pays et répondant aux critères d'éligibilité tels que définis dans le DAO peuvent participer à l'appel d'offres. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives

générales sont les dispositions standards du Dossier Type d'appel d'offres pour l'acquisition des travaux de taille moyenne publié par la Banque Africaine de Développement (Edition de septembre 2010 mis à jour en juillet 2012).

Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la Direction de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et des Transports (DATIT) de la Commission de la CEMAC, Projet : Programme de Facilitation des Transports et Transit, 4ème Etage. Téléphone : 00.236.75.50.00.47/00.236.70.55.50.84. Email : cemar@cemac.int; meyosouaj@yahoo.fr; dongaluc@yahoo.fr; ejmbanza@yahoo.fr; pmaudzou@yahoo.fr

3. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet rédigé en français, en formulant une demande écrite aux adresses suivantes :

Direction de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et des Transports (DATIT) de la Commission de la CEMAC, Projet : Programme de Facilitation des Transports et Transit, 4ème Etage. Téléphone :

00.236.75.50.00.47/00.236.75.55.50.84. Email :

cemar@cemac.int; meyosouaj@yahoo.fr;

dongaluc@yahoo.fr; pmaudzou@yahoo.fr

Ministère des Infrastructures (MI) du Tchad/Direction Générale des Routes (DGR), email : ciscp@intnet.td. Email :

klamtjean@yahoo.fr

Cellule BAD/BM ; sise à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre à Yaoundé - Cameroun, Tel (237) 22 22 44 51/ 22 22 22 94; Fax : (237) 22 23 48 78 / 22 22 22 94;

email : csepr_badbm@yahoo.fr; michelmbella2009@yahoo.fr

contre un paiement non remboursable en espèces ou en chèque certifié (au nom de la CEMAC), d'un montant de cinquante mille francs CFA (50.000 FCFA) contre reçu. Ce reçu devra identifier le payeur comme représentant de l'Entreprise ou « Groupement » d'Entreprises désireuses de participer à l'Appel d'Offres.

4. Chaque offre rédigée en langue française, en six (06) exem-

plaires dont un (01) original et cinq (05) copies marqués comme tels, devra être déposée contre récépissé à la Cellule BAD/BM sise à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre à Yaoundé - Cameroun au plus tard le 17 septembre 2013 à 10 heures précises (heure locale) et devra porter la mention :

«APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°002/AOIO/CEMAC/DIDD/DATIT/2012 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS STATIONS DE PESAGE A BELOKO/BAORO, BOSSEMBELE, PK 26 DE BANGUI ».

À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les plis seront ouverts le 17 septembre 2013 à 11 heures précises (heure locale) en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, dans la salle de réunion de la Cellule BAD à YAOUNDE, par la Commission AD HOC de Passation des Marchés nommée à cet effet.

5. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de l'offre représentant 2% du montant de l'offre ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible.

6. La durée de validité des offres est fixée à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres. Elle permettra de maintenir les offres valides pendant toute la période de l'analyse des offres à la notification du contrat, (Cf. clause 18.1 des Instructions aux Soumissionnaires (IS)).

12. Financement :

Le marché envisagé sera financé par le don FAD à hauteur de 90% et la CEMAC à hauteur de 10%.

Le président

Pierre MOUSSA



AVIS D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT (AOIO)
N° 003 /AOIO/CEMAC/DIDD/DATIT/2013 DU 27 JUILLET 2013

PROJET DE FACILITATION DES TRANSPORTS ET DU TRANSIT SUR LES CORRIDORS DOUALA-BANGUI ET DOUALA-N'DJAMENA

1. La Commission de la CEMAC a obtenu du Fonds Africains de Développement (FAD) un don en diverses monnaies, en vue du financement du programme régional de facilitation des transports et du transit en zone CEMAC. Il est prévu qu'une partie du montant de ce don sera utilisée pour effectuer les paiements attendus au titre de l'exécution du marché de fourniture et d'installation des pèses essieux sur les corridors Douala-Bangui et Douala-N'djaména.

La Commission de la CEMAC sollicite des offres sous plis fermés de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux critères de qualifications requises pour fournir et installer les pèses essieux fixes et mobiles.

Les acquisitions regroupées en deux (02) lots comprennent :

-Lot 1 : la fourniture et l'installation de cinq pèses essieux fixes et du mobilier et matériel informatique;

-Lot 2 : la fourniture de trois pèses essieux mobiles.

et dont la durée prévisionnelle est de pour le lot 1, cinq (5) mois et pour le lot 2, quatre (4) mois.

Lot 1 : Fourniture de cinq pèses essieux fixes pour le pesage des véhicules en marche à basse vitesse utilisé aux fins du pesage dynamique des véhicules dans les stations de pesage et ayant les caractéristiques suivantes:

- Calcul automatique des poids par essieu ;
- Enregistrement automatique des données ;
- Portée maximale de pesage par essieu : 40 tonnes ;
- Limite minimale de pesage : 20kg ;
- Capacité totale par véhicule : 100 tonnes ;
- Vitesse de passage optimale par véhicule : 6km/h ;
- Vitesse minimale par véhicule : 0.5 km/h.

Un pèse essieu comprend deux bascules équipées de capteurs de trois tonnes certifiés par l'Organisation Internationale de Métrologie Légale, des câbles étanches de transport des signaux des bascules qui raccordent les capteurs à l'indicateur électronique, un système électronique de pesage permettant la détermination de tous les indicateurs requis par le pesage routier ainsi que du mobilier, du matériel informatique, des accessoires et câblages divers au bon fonctionnement du système de pesée.

Lot 2 : Fourniture de trois pèses essieux mobiles pour le pesage des véhicules en marche à basse vitesse utilisé aux fins du pesage dynamique des véhicules sur les corridors routiers. Un pèse essieu mobile est composé de :

-De deux bascules équipées de capteurs de trois tonnes certifiés par

l'Organisation Internationale de Métrologie Légale ;

-Des câbles étanches de transport des signaux des bascules qui raccordent les capteurs à l'indicateur électronique ;

-D'un système électronique de pesage permettant la détermination de tous les indicateurs requis par le pesage routier

-Les caractéristiques métrologiques du modèle sollicité du pèse-essieu mobile embarqué par une fourgonnette :

- Matériel et Mobiliers incorporés à la fourgonnette :

-Equipement de pesée amovible;

-Matériels informatiques (un microordinateur, une imprimante, câbles et accessoires) ;

-Formation et essais de dix agents de l'administration pendant une durée de deux semaines sur la manipulation (installation/ assemblage des équipements techniques) et 12 gilets fluorescents.

2. Les entreprises originaires de tous les pays et répondant aux critères d'éligibilité tels que définis dans le DAO peuvent participer à l'appel d'offres. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les dispositions standards du Dossier Type d'appel d'offres pour l'acquisition des travaux de taille moyenne publié par la Banque Africaine de Développement (Edition de septembre 2010 mis à jour en juillet 2012).

Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la Direction de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et des Transports (DATIT) de la Commission de la CEMAC, Projet : Programme de Facilitation des Transports et Transit, 4ème Etage. Téléphone : 00.236.75.50.00.47/00.236.70.55.50.84. Email : cemar@cemac.int; meyosouaj@yahoo.fr; dongaluc@yahoo.fr; ejmbanza@yahoo.fr; pmaudzou@yahoo.fr

3. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet rédigé en français aux adresses suivantes :

Direction de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et des Transports (DATIT) de la Commission de la CEMAC, Projet : Programme de Facilitation des Transports et Transit, 4ème Etage. Téléphone : 00.236.75.50.00.47/00.236.75.55.50.84. Email :

cemar@cemac.int; meyosouaj@yahoo.fr; dongaluc@yahoo.fr

Ministère des Infrastructures (MI) du Tchad/Direction Générale des Routes (DGR), email : ciscp@intnet.td. Email : klamtjean@yahoo.fr

Cellule BAD/BM ; sise à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre à Yaoundé - Cameroun, Tel (237) 22 22 44 51/ 22 22 22 94; Fax : (237) 22 23 48 78 / 22 22 22 94; email :

csepr_badbm@yahoo.fr; michelmbella2009@yahoo.fr

contre un paiement non remboursable en espèces ou en chèque certifié (au nom de la CEMAC), d'un montant de trente mille francs CFA (30.000 FCFA) contre reçu. Ce reçu devra identifier le payeur comme représentant de l'Entreprise ou « Groupement » d'Entreprises désireuses de participer à l'Appel d'Offres.

4. Chaque offre rédigée en langue française, en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marqués comme tels, devra être déposée contre récépissé à la Cellule BAD/BM sise à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre à Yaoundé - Cameroun au plus tard le 17 septembre 2013 à 10 heures précises (heure locale) et devra porter la mention :

«APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°003/AOIO/CEMAC/DIDD/DATIT/2013 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES PESES ESSIEUX SUR LES CORRIDORS DOUALA-BANGUI ET DOUALA-NDJAMENA ».

À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

5. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de l'offre d'un montant représentant 2% du montant de chaque lot ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les plis seront ouverts le 17 septembre 2013 à 11 heures précises (heure locale) en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, dans la salle de réunion de la Cellule BAD à YAOUNDE, par la Commission AD HOC de Passation des Marchés nommée à cet effet.

6. La durée de validité des offres est fixée à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres. Elle permettra de maintenir les offres valides pendant toute la période de l'analyse des offres à la notification du contrat, (Cf. clause 18.1 des Instructions aux Soumissionnaires (IS)).

12. Financement : Le marché envisagé sera financé par le don FAD à hauteur de 90% et la CEMAC à hauteur de 10%.

Le président

Pierre MOUSSA

KOUILOU

Les travailleurs d' EFC en colère

Les syndicats les plus représentatifs, la Confédération syndicale des travailleurs du Congo (CSTC) et la Confédération syndicale du Congo (CSC), promettent de saisir les autorités compétentes en vue d'arrêter l'amplification du phénomène de lotissement anarchique au sein de la concession de leur entreprise.

Dans une déclaration adressée aux autorités compétentes, le 6 août à Brazzaville, après concertation, la délégation des travailleurs de la société Eucalyptus Fibres Congo (EFC), menée par Gabriel Poulou, secrétaire général de la section syndicale de la Fesytraf au Kouilou, et les membres de l'interconfédérale CSTC-CSC dénoncent les nombreuses agressions (abattage illicite d'arbres, lotissements anarchiques et cessions illégales de parcelles de terrain) qui ont occasionné la perte d'environ 4 000 hectares à ce jour. « Vu l'amplification du phénomène sur le terrain, le massif court un risque de disparition imminente si des mesures énergiques ne sont pas immédiatement prises et mises en œuvre par le gouvernement », poursuit la déclaration.

Aussi l'équipe des experts des ministères en charge de la Défense, de l'Intérieur, de l'Économie forestière, des Affaires foncières, réunie pour examiner cette situation, suggère-t-elle aux membres du gouvernement la feuille de route suivante : expulsion des occupants illégaux, annulation des titres fonciers dolosifs, déploiement de la force publique en vue de la sécurisation du massif forestier, déclassement de certaines zones du massif reconnues d'utilité publique, reboisement par EFC des zones récupérées, protection physique du massif, mise en place d'une commission interministérielle d'exécution et de suivi des mesures, prise d'un arrêté conjoint définissant les modalités d'intervention des différents départements ministériels concernés, élaboration par la commission interministérielle d'une note d'information à soumettre au conseil des ministres, élaboration d'un plan d'action et du budget correspondant par la commission interministérielle, suspension de certaines organisations dont l'action contribue à la dévastation du massif forestier, et, enfin, arrestation et traduction devant les juridictions compétentes de tous les délinquants fonciers.

Toutefois, les sources laissent entendre que si une solution n'est pas trouvée d'ici là, les responsables de la société EFC cesseront toute activité. Notons que la société EFC compte à ce jour 300 travailleurs permanents, sans compter les 2 000 sous-traitants.

Guillaume Ondzé

FOIRE INTERNATIONALE DE POINTE-NOIRE

Vingt-septième édition du 5 août au 5 septembre

Axée sur le thème « Lutter contre la vie chère par la promotion des produits locaux », cette édition a été lancée le 5 août au parc des expositions par André Kamba, directeur du cabinet représentant la ministre de l'Économie et des approvisionnements.

L'édition réunit de nombreux exposants locaux ainsi que des étrangers venus du Brésil, d'Égypte, du Togo, du Sénégal... La foire de Pointe-Noire est un événement commercial annuel d'un grand intérêt pour les populations ponténégrines et important pour l'économie du pays. Cette fête foraine offre la possibilité aux consommateurs de s'approvisionner en divers produits sur place. Elle permet aux commerçants de faire connaître leurs produits et d'augmenter leurs ventes.

Rappelons que depuis un certain temps, le ministère du Commerce et de l'approvisionnement s'est lancé dans la lutte contre la vie chère au Congo. Pour ménager le panier de la ménagère, le département mène plusieurs actions parmi lesquelles des opérations de contrôle de prix réalisées dans les marchés et autres surfaces

commerciales. Cela, pour s'assurer de l'application des prix homologués par ledit ministère. Mais ce moyen ne suffit pas pour maîtriser la flambée des prix des produits dont la quasi-totalité est importé dans le pays. Il convient donc d'augmenter la production des produits locaux afin que l'offre soit supérieure à la demande. Donnant les raisons du choix du thème de cette édition, André Kamba a expliqué : « En validant ce thème, Madame la ministre du Commerce et des approvisionnements avait la volonté de susciter une réelle prise de conscience nationale sur la dépendance croissante du pays vis-à-vis de l'extérieur en matière de fourniture des biens de première nécessité, notamment alimentaire. Produire et consommer congolais peut garantir notre indépendance, tout comme l'implication de chaque citoyen du pays dans des activités commerciales en vue de la prise en main du commerce national. »

Après avoir rappelé les avancées significatives enregistrées dans le pays (infrastructures portuaires, routières et aéroportuaires, réduction des coûts portuaires,

mise en place en cours d'un guichet unique des opérations transfrontalières, suppressions de certains actes administratifs...), André Kamba a appelé les investisseurs encore indécis à ne plus hésiter : « Les mécanismes de l'appui multiforme du gouvernement à l'endroit des opérateurs économiques sont en place. Alors, investissez, produisez pour limiter les importations, approvisionnez le marché national, augmentez l'offre pour baisser les prix, créez des commerces. Produisons plus pour exporter et conquérir les marchés extérieurs. »

Outre les autorités locales, parmi lesquelles Jean-Louis Banthoud, directeur de cabinet représentant le préfet de la ville, Lauréate Mberi Bigny, secrétaire générale de l'arrondissement 2 Mvou-Mvou et Mme Nitou, directrice générale du Centre congolais du commerce extérieur, la cérémonie d'ouverture de la vingt-septième édition de la foire internationale de Pointe-Noire a connu la présence de l'ambassadeur du Brésil au Congo. Elle s'est achevée par la visite de quelques stands.

Lucie-Prisca Condhet-N'Zinga



COMMUNIQUE DE PRESSE

Eni : importante découverte d'huile et de gaz dans l'offshore congolais.

San Donato Milanese (MI), 1er Août 2013. - Eni a effectué une importante découverte d'huile et de gaz dans l'offshore congolais, dans le périmètre du permis d'exploration Nene Marine, situé dans le bloc Maine XII à environ 17 km de la côte maritime. La compagnie estime cette découverte, qui a été faite à partir de deux puits forés, à environ 600 millions de barils d'huile et 20 milliards de mètres cube de gaz. Le site de la découverte a un énorme potentiel supplémentaire qui sera évalué sur la base d'autres puits d'essai.

La découverte a été faite à travers le puits Néné Marine 1, foré jusqu'à une profondeur de 3.013 mètres. Le puits comporte une importante réserve de gaz et d'huile légère dans la séquence géologique pré-saline d'âge crétacique inférieure. Le puits Néné Marine 2 a été foré à 2 km du puits de découverte et a confirmé les importantes réserves ainsi que la continuité du gisement.

Durant les essais de production les puits ont donné de

l'huile à valeur commerciale de 37° API..

Eni continuera la phase d'évaluation de la découverte et commencera en même temps avec ses partenaires de la Joint-Venture, les études pour le développement commercial de ces importantes réserves d'hydrocarbures.

Eni à travers sa filiale eni Congo S.A. possède 65% du bloc Marine XII dont il est opérateur. Les autres partenaires sont New Age avec 25% et la SNPC (Société Nationale des Pétroles du Congo) avec 10%.

Eni est présente au Congo depuis 1968 et produit actuellement 110.000 barils environ d'huile par jour. Eni est en outre présent en Afrique subsaharienne dès les années 60 et est engagé dans des projets d'exploration et de production en Angola, Congo, Ghana, Gabon, Mozambique, Nigeria, République Démocratique du Congo, Togo, Kenya et Libéria. Avec une telle activité exploratoire à succès et en rapide croissance, Eni produit actuellement dans la région 450.000 barils environ par jour.



MBOTE!

Vous faites partie des privilégiés

PROGRAMME MBOTE

ACAJOU OKOUMÉ EBÈNE

ECAir
Bienvenue chez vous. www.flyecair.com ; Relations clients : + 242 06 509 0 509 (Congo) + 33 01 78 77 78 77 (France) E- mail: relationclients@flyecair.com



**Pas de crédit ?
Garde le SOURIRE avec**

**WARID
SO-V-NGA**

Appelle maintenant, paie plus tard

Pour emprunter du crédit de communication :
Compose *1818*1#OK pour obtenir 100 FCFA de crédit
Compose *1818*2#OK pour obtenir 200 FCFA de crédit
Compose *1818*3#OK pour obtenir 500 FCFA de crédit
Compose *1818*4#OK pour obtenir 1 000 FCFA de crédit

Le crédit emprunté est remboursable à la prochaine recharge
Offre soumise à conditions.

www.waridtel.cg 04 400 01 23 ou 123

WARID
Passer à l'action

BUROTOP IRIS

Intégrateur de Solution



SECURITE

- Système de lutte Anti-Incendie FM 200
- Système de Contrôle d'Accès
- Système de Prévention d'intrusion IPS
- Vidéosurveillance
- Solution Anti-virus

BRAZZAVILLE : 4, Avenue Foch - Centre ville
BP : 14264 - Tél : 05 577 78 88 - 06 669 60 60
POINTE NOIRE : Rond point Kassai,
Avenue Moe Katt Matou
Tél : +242 04 453 53 53 - 06 958 87 88
République du Congo

KINSHASA : 24, Avenue Colonel Ebeya
Commune de Gombé
Tél : +243 992 884 888
République Démocratique du Congo

BUROTOP IRIS
www.burotop.com - www.iris-technologie.com

Partners: Cisco Premier Partner, McAfee Proven Security, RSA SECURITY, Kaspersky Anti-Virus

POUR VOS CADEAUX EN PEINTURE, SCULPTURE, CÉRAMIQUE ET VASES MURAUX :
UNE SEULE ADRESSE :
LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO
SIS DANS L'ENCEINTE DES «DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE»



Assurances et Réassurances du Congo

40^{ème} ANNIVERSAIRE 1973 - 2013

40 ans d'Assurance d'Expérience d'Investissements dans l'économie congolaise

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

Entreprise régie par le code CIMA

Assurances et Réassurances du Congo
A Brazzaville : 222 81 40 67 . A Pointe-Noire : 222 94 12 88 . Et chez tous nos agents généraux

Tél. : (242) 22 281 53 89 / 22 281 40 67 www.arc-congo.cg

MÉDIAS

Les organes de la presse écrite ont une année pour améliorer leurs conditions de travail

Telle est la principale conclusion issue de l'échange que le président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), Philippe Mvouo, a eu, le 5 août à Brazzaville, avec les responsables des journaux congolais.

Cette décision est motivée par l'état de délabrement dans lequel se trouve la majorité des rédactions de la presse écrite congolaise. Bien avant la rencontre du 5 août, le président du CSLC a organisé une ronde dans les différentes rédactions où il a fait un constat désolant. À l'exception d'une poignée de journaux qui répondent aux normes, la majorité des organes évoluent dans des conditions de précarité. C'est ainsi qu'il les a sommés d'avoir des sièges dignes de ce nom, du matériel de travail moderne (ordinateurs, imprimantes, enregistreurs numériques et des bureaux de travail adéquats).

À cela, il faut ajouter, a dit le président du CSLC, une organisation administrative convenable.



Philippe Mvouo répondant aux questions des journalistes

L'idée de la fusion des journaux refait surface

Une fois de plus, Philippe Mvouo a invité les organes de presse écrite à devenir de véritables entreprises de presse qui s'acquittent des impôts et assurent la sécurité sociale des agents. « Nous allons inviter l'Observatoire congolais des médias et l'Association congolaise des éditeurs à une ré-

flexion qui consistera à convaincre les organes de presse écrite qui ont la même ligne éditoriale de fusionner pour créer de grandes entreprises de presse », a-t-il expliqué. C'est lorsque les organes de presse sont bien organisés administrativement qu'ils peuvent bénéficier de subventions de l'État. Cette question est revenue dans plusieurs interventions des participants. Le prési-

dent du conseil dit être entièrement d'accord avec les responsables de la presse écrite et même des médias audiovisuels privés qui sollicitent l'aide de l'État. « C'est dans ce cadre que nous avons mis en place une commission d'enquête chargée de vérifier la traçabilité de la redevance audiovisuelle. Nous voulons savoir si elle est toujours versée aux médias. Si cela est le cas, une loi devrait être prise pour étendre cette aide à la presse écrite privée. Au cas où la commission mise en place par le conseil ne parvenait pas à résoudre la question, nous allons nous adresser aux parlementaires pour qu'une commission d'enquête soit montée à leur niveau à ce sujet », a déclaré le président du CSLC. Les interventions des participants ont été orientées sur la précarité du marché congolais en ce qui concerne les annonceurs. Ils ont déploré le fait que le domaine de la communication et de l'information ne sont pas des secteurs économiquement favorables, capables de générer les bénéfices.

Des échanges en vue entre les anciens et les nouveaux journalistes

Le président du CSLC a exhorté les journalistes à participer aux sessions de formation organisées à leur intention. Il a annoncé que son institution affectera une bonne partie de son budget de l'année 2014 aux séminaires, colloques et autres activités liées à la formation. Le conseil entend organiser, le 23 octobre 2013, une rencontre des anciens et nouveaux journalistes. À cette occasion, a-t-il ajouté, les jeunes journalistes suivront les témoignages de leurs aînés. Ces témoignages, a-t-il renchéri, les aideront à se faire une idée du métier de journaliste. Le président du CSLC a invité les journalistes à se conformer aux normes légales, éthiques et déontologiques du métier. « La presse écrite congolaise ne pourra décoller que lorsque les journalistes auront fait le choix judicieux des sujets à traiter et fourniront des articles de qualité en ce qui concerne leur contenu », a-t-il conclu.

Roger Ngombé

IN MEMORIAM



7 août 1997-7 août 2013, voici 16 ans déjà, jour pour jour que Alphonse Okassou Eboura « Papito » fut arraché à l'amour de ses enfants. En cette date commémorative, nous, enfants (Stanislas, Boris Narcien, Junior Bellesquin, Belvia Rochelle, Teddy Donnel, Mavie Okassou), prions tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée spéciale et pieuse pour lui. Papa, tu resteras à jamais gravé dans nos cœurs.

7 août 2012-7 août 2013, voici une année jour pour jour que Georgine Mayavo fut arrachée à notre affection.

En cette date commémorative, une messe est dite en la Basilique Sainte-Anne du Congo ce matin à 6 heures 15. Mayavo, tu resteras à jamais gravé dans nos cœurs.



POINTE-NOIRE

Les ressortissants du district de Mouyondzi appellent au développement de leur contrée

C'est au cours d'une assemblée générale le samedi 3 août dans le troisième arrondissement Tié-Tié, dirigée par Gaspard Massoukou en sa qualité de coordonnateur des associations du district de Mouyondzi à Pointe-Noire, que les ressortissants de ladite localité ont avancé des suggestions pour son développement.

Ainsi, beaucoup de questions d'intérêt communautaire ont été soulevées à la fois pour le développement du département de la Bouenza en général et du district de Mouyondzi en particulier, notamment la construction d'écoles, d'hôpitaux, d'églises ainsi que l'appui aux projets agricoles. Dans son mot de circonstance, Gaspard Massoukou

a indiqué que le moment était venu d'amplifier les différents projets à caractère socioéconomique pour le bien-être de la population : « Je prendrai soin de transmettre à Mme la députée de la circonscription électorale de Mouyondzi, Claudine Munari, les préoccupations et les suggestions évoquées au cours des présentes assises. »

Kifouani Mboungou, président du conseil consultatif des sages au sein de la coordination, a, quant à lui, appelé les membres et responsables des associations à se montrer actifs en participant massivement aux initiatives de paix d'intérêt national, à l'instar du recensement administratif spécial qui commence le 6 août. L'appel a suscité un

écho favorable, vu les nombreuses interventions des participants qui, en général, se contentent de souhaiter le renforcement de la paix dans tous les départements du pays. Laquelle paix est un facteur du développement desdits départements, et la Bouenza ou le district de Mouyondzi ne peuvent se soustraire de telles initiatives.

Notons que parmi la vingtaine d'associations composant cette coordination, la plus jeune n'a qu'une trentaine d'années, et toutes ont des membres dont l'âge varie de 25 à 75 ans. La coordination compte à son actif de nombreuses réalisations à caractère agricole et social.

Faustin Akono

Le journal « Le Manager » présenté au public

La cérémonie de présentation de ce journal a eu lieu le vendredi 2 août à Pointe-Noire lors d'un point de presse sur le thème « Nouveaux défis de communication des entreprises ». Celui-ci a été animé à la chambre de commerce par Rufin Mahinga, directeur général du journal. En effet le journal Le Manager est un magazine congolais d'information sur les entreprises. Il est publié à la fois sous la forme d'un bimensuel et d'un bimestriel

au niveau local et international. Sa première parution date d'août 2011. Selon son directeur général, en dehors de la République du Congo, le journal Le Manager est représenté dans certains pays africains : le Bénin, le Burkina Faso, le Sénégal et la République démocratique du Congo. Actuellement, ce journal est à la conquête des pays de l'Union monétaire des États de l'Afrique de l'Ouest. « Le Manager est une société de droit congolais

spécialisée dans la promotion de la culture managériale et de l'esprit d'entreprise. Au plan local et international, Le Manager se propose de mettre à la disposition des entreprises des expériences managériales et techniques permettant ainsi aux cadres et chefs d'entreprises d'apporter de meilleures solutions à leurs problèmes organisationnels », précise Rufin Mahinga.

Séverin Ibara

COOPÉRATION SINO-CONGOLAISE

Vingt-quatre étudiants congolais en route pour un camp d'été en Chine

Issus de l'institut Confucius de l'université Marien-Ngouabi, les étudiants, qui ont quitté le pays le samedi 3 août, ont été sélectionnés après un test organisé le 26 juillet.

La République populaire de Chine organise chaque année des camps d'été. Cette année, vingt-quatre étudiants congolais issus de l'institut Confucius y prendront part.

Quelques heures avant leur départ, le recteur de l'université Marien-Ngouabi, Armand Moyikoua, a organisé en partenariat avec l'ambassadeur de Chine au Congo, Guan Jian, une cérémonie de réception le 2 août à la grande bibliothèque universitaire.

La durée du séjour est fixée à deux mois, mais douze étudiants resteront en Chine pour suivre une formation de six mois à un an à l'université de Jinan. Capitale de la province du Shandong, la ville de Jinan, surnommée la ville des sources, est réputée pour ses multiples sources d'eau naturelle. Entourée de montagnes et de lacs, cette ville touristique propose de nombreuses activités et visites culturelles, telle la découverte de ses nombreux sites bouddhistes et de ses musées. S'exprimant à cette occasion, le professeur Armand Moyikoua a rappelé que le départ de ces étudiants confirmait l'excellence des relations entre la Chine et le Congo, qui s'inscrivent sur le mode gagnant-gagnant. Selon



Les étudiants de l'institut Confucius pendant la cérémonie. (© Adiac)

lui, la grande bibliothèque universitaire et l'institut Confucius, qui sont les fruits de coopération, constituent un couple harmonieux qui peut porter plus haut, surtout au niveau international, le flambeau de l'université Marien-Ngouabi. Le recteur de l'université Marien-Ngouabi s'est, par ailleurs, félicité du dynamisme et de l'implication du diplomate chinois en poste au Congo grâce à qui toutes ces structures sont fonctionnelles. Il espère que le nombre actuel des étudiants de l'institut Confucius, qui n'est pas négligeable, va croître dans les années à venir.

« La langue chinoise, je crois, était déjà enseignée au niveau du département des langues vivantes étrangères de la faculté

des lettres et sciences humaines, de façon peut-être marginale. La création de l'institut Confucius va stimuler l'enseignement de cette langue dans ce cadre merveilleux de l'institut Confucius qui nous plonge véritablement dans la culture chinoise que les lauréats vont découvrir certainement à l'occasion de leur séjour en Chine », a précisé Armand Moyikoua. Il a ajouté que les objectifs de la création de cet institut allaient être atteints au niveau de la coopération scientifique, professionnelle et culturelle. La coopération de l'université Marien-Ngouabi avec les universités chinoises devrait, a-t-il indiqué, gagner en puissance dans les prochaines

années. Il a aussi déclaré que l'université de Jinan était en première ligne parmi les universités avec lesquelles ils ont des relations de coopération en Chine. « Les deux universités ont effectué, par l'intermédiaire de leur responsable, des visites réciproques qui vont nous mettre dans les conditions de sceller des relations de coopération. Nous avons donc aujourd'hui le départ de vingt-quatre étudiants qui vont bénéficier d'un séjour en Chine pour participer au camp d'été, parmi ce nombre, douze sont retenus pour faire un apprentissage un peu plus long, de six et douze mois », a-t-il poursuivi, félicitant l'équipe pédagogique pour sa disponibilité et sa persévérance,

malgré les difficultés du départ.

Défendre au mieux l'étendard de l'université Marien-Ngouabi

Quant aux lauréats, il les a félicités pour avoir réussi le test de sélection et bénéficié de l'opportunité de se rendre en Chine pour participer d'abord au camp d'été ainsi que de s'imprégner davantage de la culture chinoise. Armand Moyikoua espère qu'ils vont beaucoup apprendre, non seulement dans la connaissance de la langue mais aussi du point de vue de la culture. « Je souhaite que vous tiriez le plus grand profit de cette opportunité pour l'université Marien-Ngouabi et pour le Congo tout entier afin de démultiplier le fruit de cette formation. Vous devez être, pour ceux qui auront une formation un peu plus longue, des formateurs des nouveaux enseignants de langue », a-t-il conclu, espérant que ces étudiants défendront au mieux en leur qualité d'apprenant, l'étendard de l'université Marien-Ngouabi.

Rappelons que l'institut Confucius de l'université Marien-Ngouabi a pour mission de dispenser des cours de chinois, favoriser la connaissance de la culture chinoise, et renforcer les échanges éducatifs et culturels avec la Chine. Il est géré par l'université de Jinan, selon un accord de partenariat signé en juin 2012 entre les universités Marien-Ngouabi et de Jinan.

Parfait-Wilfried Douniama

DOLISIE

Des médecins plaident en faveur des diabétiques et des hypertendus

La troisième édition de l'opération « Santé tout Dolisie », initiée par le président de l'AC Léopards, Rémy Ayayos Ikounga, a battu le record de l'année dernière. Au total, 7 467 patients ont été consultés en dix jours.

En effet, sur 2 572 patients dépistés, 13,2% de cas d'hypertension et 5,4% de cas de diabète ont été découverts. « Le taux d'hypertendus dans la population dépistée se situe autour de 13%, et pour le diabète environ 5%. Nous constatons que sou-

vent ce sont des malades qui s'ignorent, et pour ceux qui se savent malades, ils ne se soignent pas parce qu'ils n'en ont pas les moyens ou manquent d'informations », a expliqué le Dr Patrick Ikounga. Il souhaite, comme ses collègues, que le gouvernement prenne à bras le corps le traitement du diabète et de l'hypertension artérielle comme il l'a fait pour la tuberculose, pour le sida et pour la césarienne, d'autant que ce sont les deux principaux facteurs de risque de l'accident vasculaire cérébral, l'une des principales causes de décès dans notre pays.

L'équipe médicale pluridisciplinaire venue de la France, composée d'infir-

mières, de médecins généralistes et de spécialistes est renforcée par des collègues locaux. « Dans notre pays, il n'y a pas de sécurité sociale, mais la pauvreté et les inégalités sociales. Tous ces patients n'ont pas accès aux soins. Nous allons tout faire pour rencontrer le ministre de la Santé pour lui remettre le rapport de l'action humanitaire Dolisie 2013 pour que les gens prennent conscience de ce qui se passe dans notre pays », ont ajouté les médecins de la diaspora venus apporter de l'aide aux compatriotes en difficulté en leur offrant des soins gratuits.

Des chiffres qui parlent...

Pendant dix jours, ces spécialistes ont procédé à des consultations gratuites de pédiatrie, de rhumatologie, de gynécologie, d'ophtalmologie, d'ORL, de médecine générale et même à des interventions chirurgicales. En ophtalmologie, 60 cas de cata-

ractes ont été opérés parmi les 277 patients. 2 436 patients ont été consultés en médecine générale, 600 enfants en pédiatrie, 836 en gynécologie obstétrique, 281 en ORL et 307 en stomatologie. Les médecins ont formulé plusieurs recommandations pour que cette action ne soit pas ponctuelle mais s'inscrive dans la continuité. Le gouvernement doit, selon eux, mettre en place un système de couverture maladie pour permettre aux populations de se soigner et œuvrer pour qu'il ait une campagne de prévention de ces maladies.

Les médecins de la diaspora ont rendu hommage au colonel Rémy Ayayos Ikounga, initiateur du projet, pour son soutien. « C'est lui qui est à l'origine de cette opération. Chaque fois que je discute avec lui, il me dit qu'il faut être utile au pays. On se sent bien en faisant du bien », a témoigné Dr Serge Duckat.

James-Golden Éloué



Une opération chirurgicale lors de Santé tout Dolisie. (© DR)

CENTRAFRIQUE

La violence et l'insécurité persistent, selon des experts de l'ONU

La sonnette d'alarme sur la situation des droits humains dans ce pays a été tirée le 5 août par un groupe d'experts indépendants des Nations unies. Ils ont exhorté les autorités centrafricaines actuelles à prendre des mesures pour mettre fin aux violations de ces droits maintes fois décriées.

« Nous sommes gravement préoccupés par les allégations d'assassinats, d'actes de torture, de détentions arbitraires, de violences contre les femmes, de disparitions forcées, de justice populaire, ainsi que par le climat généralisé d'insécurité et par l'absence d'État de droit qui prévalent dans le pays depuis ces cinq derniers mois », ont déclaré les experts. Ils ont souligné que « l'État de droit est quasi inexistant », et que « les abus de pouvoir et l'impunité sont devenus la norme » en Centrafrique. Ils ont demandé de garantir que les responsables de ces actes ne restent pas impunis.

Le rapporteur spécial de l'ONU

sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Christof Heyns, a souhaité qu'une enquête soit menée afin de punir les auteurs et autres commanditaires des violations des droits humains. « Il y a eu plusieurs assassinats, parfois en représailles après des incidents de justice populaire contre des membres de la coalition Séléka. Environ 46 cas auraient été documentés [...]. Je lance un appel pour une enquête approfondie, transparente et indépendante sur tous les cas suspects d'exécutions arbitraires pour identifier les responsables et les traduire en justice », a-t-il insisté.

Pour sa part, le rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Juan E. Mendez, a averti que la torture était « généralisée » et noté qu'au moins vingt-cinq personnes seraient mortes à la suite d'actes de torture et autres traitements inhumains ou dégradants. « J'exhorte les autorités à

s'assurer que toute allégation de torture ou de traitement cruel, inhumain ou dégradant fera l'objet d'une enquête par les responsables de l'application des lois et que les auteurs de ces actes seront sanctionnés », a-t-il déclaré. Et d'ajouter que le droit international des droits de l'homme interdisait de « façon absolue et non dérogeable la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

Le groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires a reçu des allégations de disparitions forcées. Le groupe d'experts a exprimé sa profonde préoccupation face aux allégations selon lesquelles nombre de civils ainsi que d'officiers et de soldats de l'armée centrafricaine auraient été enlevés par des groupes armés de Séléka. Le 14 avril 2013, un sergent-chef du bataillon amphibie et un soldat de première classe de la garde de l'ex-président auraient été arrêtés

et emmenés vers une destination inconnue. « Tout acte de disparition forcée est une offense à la dignité humaine et aucune circonstance quelle qu'elle soit ne peut être invoquée pour justifier ce crime abominable », a rappelé le groupe de travail.

Rashida Manjoo, la rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, a indiqué que les Centrafricaines intolérables. « L'État a la responsabilité d'exercer la diligence requise pour prévenir les actes de violence contre les femmes, diligenter des enquêtes et punir les auteurs de ces actes, qu'ils soient commis par l'État ou par des personnes privées. Les femmes et les filles qui ont souffert doivent avoir accès à l'assistance médicale, psychologique et sociale, entre autres, ainsi qu'à des mécanismes de justice effectifs et à des recours justes et efficaces », a-t-elle déclaré. « De nombreux cas de violence contre les

femmes, en particulier des abus sexuels et des viols, ont été rapportés dans toutes les localités que les combattants de Séléka ont traversées », a affirmé Rashida Manjoo. À en croire ses propos, entre le 13 et le 16 avril dans le quartier Boy-Rabe de Bangui, de nombreuses femmes et jeunes filles, quelques-unes âgées de 12 à 14 ans, auraient été violées durant des opérations qui avaient pour but de pacifier et de désarmer le quartier. Rappelons que plusieurs mouvements rebelles rassemblés dans la coalition Séléka ont repris les hostilités contre le gouvernement le 22 mars. Deux jours plus tard, ils sont entrés dans la capitale, Bangui, et ont pris le pouvoir. Actuellement, la Centrafrique est gouvernée par un Conseil national de transition dirigé par Michel Djotodia et par un gouvernement transitoire de trente-quatre membres formé le 12 juin.

Nestor N'Gampoula

TRAFIC D'IVOIRE EN AFRIQUE

Interpol, l'Ifaw et des pays d'Afrique centrale et de l'Ouest coordonnent leur action

Coordonnée par Interpol, une opération visant des organisations criminelles responsables du trafic d'ivoire en Afrique centrale et de l'Ouest s'est conclue par l'arrestation de soixante personnes et la saisie de 4 000 articles en ivoire, de 50 défenses d'éléphant, d'armes de guerre et d'argent en espèces.

Dénommée Wendi, cette opération s'est déroulée de janvier à mai dans le cadre du projet Wisdom d'Interpool, avec le concours du Fonds international pour la protection des animaux (Ifaw) et la coordination des unités des autorités de conservation des espèces sauvages, des services de police et de douane et les unités spécialisées des autorités des pays impliqués, notamment la Côte d'Ivoire, le Congo, la Guinée, le Libéria et la République centrafricaine. « Wendi fait partie d'une série d'opérations organisées pour lutter contre cette

forme de criminalité, qui représente une menace pour la diversité et la société civile. Sa réussite est le fruit du travail des agents présents sur le terrain et de l'étroite coopération entre les organisations et services », a déclaré le responsable du programme Interpol sur les atteintes à l'environnement, David Higgins. Des enquêtes ont été ouvertes pour démanteler le commerce illégal d'ivoire et d'autres marchandises illicites, qui ont permis la saisie de 148 parties d'animaux et 222 animaux vivants, dont des crocodiles et des perroquets qui ont été remis en liberté. « Le développement du braconnage des éléphants et du trafic et du travail de leur ivoire exige des mesures de lutte draconiennes à la même échelle. S'attaquer à cette activité criminelle depuis les lieux de provenance jusqu'aux lieux de destination en passant par les lieux de transit est crucial pour le démantèlement des

réseaux criminels qui s'enrichissent au détriment de la faune sauvage et de l'environnement », a-t-il ajouté.

Sur le terrain, l'opération a été suivie par un programme de formation et la création de conditions favorables à l'échange d'informations et de connaissances. Le commissaire principal de la police guinéenne, Niouma Koivogui, a souligné l'importance de la coopération et du soutien « depuis la formation jusqu'à la phase opérationnelle et tout le long des enquêtes transnationales, ce qui permet de réprimer efficacement les atteintes à l'environnement et de protéger les populations ». Le trafic d'ivoire et d'autres produits illicites issus d'espèces sauvages sera l'un des points les plus importants inscrits à l'ordre du jour de la Conférence internationale pour le respect et l'application du droit de l'environnement en novembre.

Noël Ndong

ÉGYPTE

La France appelle à « la désescalade » des tensions

Le Quai-d'Orsay a encouragé les Égyptiens à trouver une voie favorable à « la désescalade » des tensions que subit le pays depuis la destitution du président Mohamed Morsi.

Dans sa déclaration, en réponse à la décision du gouvernement intérimaire invitant la police à mettre fin aux sit-in des partisans de Mohamed Morsi, le porte-parole adjoint du Quai-d'Orsay, Vincent Floréani, a indiqué le 1^{er} août « qu'il est essentiel pour les Égyptiens de trouver la voie de la désescalade » et appelé au respect du « droit de manifester pacifiquement » et à des gestes mutuels d'apaisement des tensions pour « favoriser un compromis ».

Pour Paris, la transition doit se poursui-

vre. Toutefois elle doit « inclure les forces politiques et aboutir au transfert du pouvoir, dans les meilleurs délais, à des autorités civiles élues démocratiquement ». Ce point de vue va dans le sens des conclusions du conseil des Affaires étrangères de l'Union européenne du 22 juillet, qui appelait à une libération des dirigeants politiques incarcérés et à leur participation à la transition politique. La veille, le chef de la diplomatie française, Laurent Fabius, s'était entretenu avec le chef de la diplomatie de l'UE, Catherine Ashton, de retour du Caire et qui a pu échanger avec le président déchu, Mohamed Morsi, détenu dans un endroit tenu secret, le 3 juillet.

Noël Ndong

CÔTE D'IVOIRE

L'Onuci voit son mandat prorogé jusqu'au 30 juin 2014

Le Conseil de sécurité des Nations a prorogé jusqu'au 30 juin 2014 le mandat de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (Onuci) et a revu son effectif à la baisse, selon un communiqué. Ainsi, le nouvel effectif de l'Onuci sera composé de 7 137 militaires au maximum, dont 6 945 soldats et 192 observateurs militaires. Le Conseil de sécurité de l'Onu a demandé à la Côte d'Ivoire une prise de mesures concrètes pour « prévenir

les violences intercommunautaires et ménager un espace politique à l'opposition » ; une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité ; la traduction en justice des auteurs de violations graves des droits de l'homme ou d'atteintes au droit international humanitaire ; et une réforme électorale, notamment pour la préparation de l'élection présidentielle de 2015.

N.Nd.

TerraTech
Le monde de l'informatique

- ✓ 4 Camera Dome
- ✓ 1 DVR 4Ch + Disque Dur 500GB
- ✓ 1 Ecran Hp
- ✓ 1 Rouleau Coaxial Cable

399,000 TTC

Avenue Alphonse Fondere – Immeuble C.N.S.S Rond Point City – Rez-Chaussec. Congo-Brazzaville
Tel: 00242 06 8813434 – 00242 053813434 Email: info@terratech-cg.com



AVIS DE VACANCES DE POSTE

Vacance de poste no:

COG/SC/R/07-13/02

Date limite de dépôt des dossiers : 20 août 2013

Titre du poste : Réceptionniste

Catégorie/Niveau : Contrat de service selon la grille en vigueur (niveau I)

Typologie : Bureaux du type 3

Durée du Contrat : 1 an Renouvelable dont une période probatoire de 3 mois

Lieu d'affectation : Brazzaville Congo avec déplacements occasionnels à l'intérieur du pays

Organisation: UNFPA Congo, Région Afrique de l'Ouest et du Centre

La Représentation du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) en République du Congo procède au recrutement d'un (e) Réceptionniste pour son bureau de Brazzaville dont les informations du poste sont les suivantes :

1.- Attributions et responsabilités principales :

Sous la responsabilité du Représentant Résident de l'UNFPA au Congo et sous la supervision directe du Chargé des Opérations, le (la) Réceptionniste devra contribuer efficacement à la gestion des activités du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), notamment celles relatives aux opérations administratives et protocolaires. Tout en faisant preuve d'un engagement personnel vis-à-vis du mandat de l'UNFPA et de sa vision organisationnelle, il (elle) aura pour tâches de :

1. Réceptionner le courrier entrant et l'orienter dans les services appropriés puis faire l'archivage électronique (e-filing);
2. Gérer les appels entrants/sortants et les orienter aux personnes appropriées;
3. Assurer la réception des visiteurs en collaboration avec les gardiens et les diriger vers les interlocuteurs appropriés;
4. Renseigner les visiteurs sur les objectifs et les mandats de l'UNFPA;

5. Organiser le hall de réception de manière à assurer une meilleure visibilité de l'UNFPA;
6. Scanner les documents officiels et en assurer l'archivage électronique;
7. Organiser et gérer la médiathèque;
8. Assurer le protocole pour les visiteurs au bureau UNFPA et sur les sites de certaines activités;
9. Faire les copies et reproduction de certains documents lors des activités du bureau;
10. Organiser les réunions, séminaires et faire le suivi des fournisseurs de service y relatifs ;
11. Accomplir toute autre tâche demandée par le superviseur.

2.- Qualifications et expériences requises

- Etre titulaire d'un BTS ou une licence en secrétariat, administration publique, communication ou à tout autre domaine y relatif;
- Avoir une bonne connaissance des mandats de l'UNFPA;
- Avoir au moins 3 ans d'expérience professionnelle appropriée, de préférence dans le secrétariat, l'administration ou le protocole tant dans le secteur public que privé;
- Avoir une maîtrise du Français et des connaissances en anglais (oral et écrit);
- Disposer d'une compétence parfaite dans des applications courantes de logiciel de bureau (Word, Excel, Power point, etc.);
- Avoir des capacités d'utiliser un scanner et un copieur multifonctionnel ;

3.- Aptitudes linguistiques

- Excellente connaissance de la langue française (expression orale et écrite)
- Une bonne connaissance de l'anglais surtout écrit.
- La connaissance orale des langues nationales (lingala et kituba) sera un atout.

4.- Compétences corporatives

- Intégrité/Engagement au mandat des Nations Unies en général et de l'UNFPA en particulier ; Culture de développement/renforcement des compétences/formation continue;

Capacités de communication des idées, partage des connaissances, orientation vers les résultats, engagement pour l'excellence, pensée stratégique et analytique;

- Etre capable de prendre des décisions justes, transparentes et expéditives à la lumière de l'information disponible et faire preuve d'une excellente moralité ;
- Avoir une bonne capacité à travailler en équipe, à communiquer, à dégager les situations des conflits et réorienter les énergies vers des solutions mutuellement constructives ;
- Etre capable de travailler sous pression et à former ses collègues, avoir une capacité pragmatique à innover, à traduire les buts stratégiques de l'UNFPA en plans et en actions ;

5.- Dossier de candidature

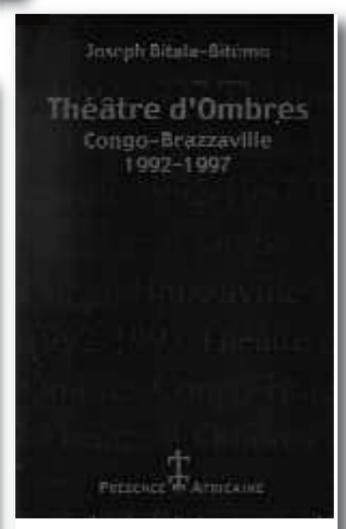
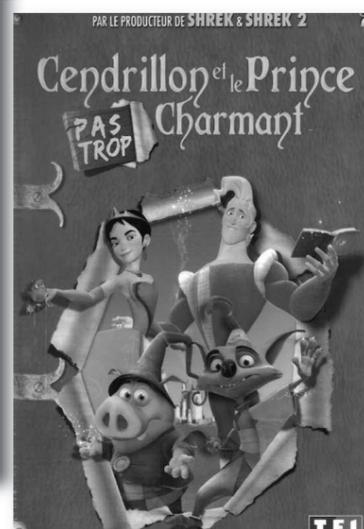
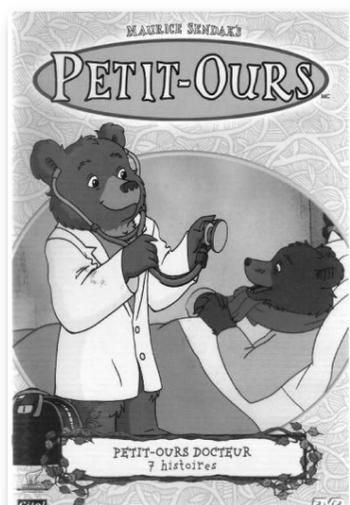
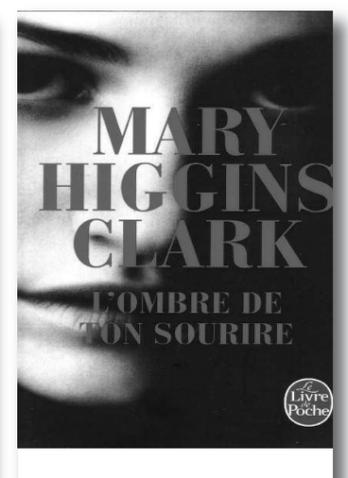
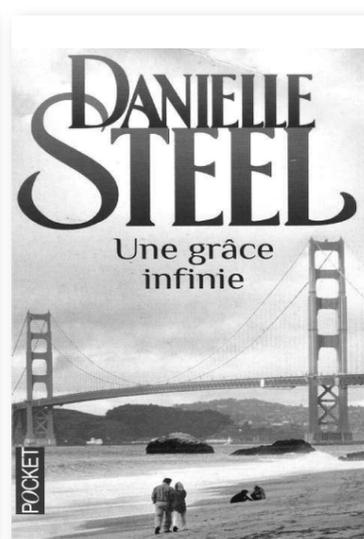
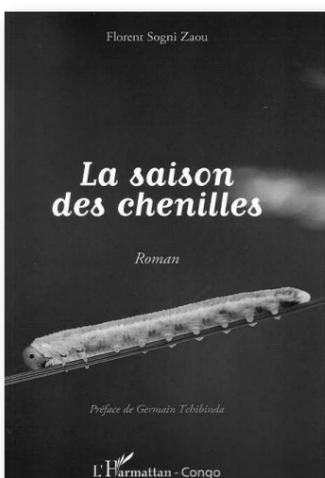
- Composition :
 - Demande non manuscrite adressée à Monsieur le Représentant de l'UNFPA;
 - Curriculum vitae daté de moins d'un (1) mois ou formulaire P11 à retirer à l'UNFPA;
 - Copies de diplômes, Certificats et attestations de travail (ne pas joindre les originaux) ;
 - Référence de trois (3) personnes vous connaissant avec leurs coordonnées;
 - Vos dossiers doivent être envoyés/déposés à l'UNFPA du lundi au vendredi de 8h à 16h, sous pli fermé avec les mentions :

Monsieur le Représentant de l'UNFPA Congo
Rue Crampel (en face de la BDEAC)
Brazzaville - Congo
Candidature au Poste de Réceptionniste
COG/SC/R/07-13/02

• Date limite de dépôt des dossiers : 20 août 2013 à 16h.

Fait à Brazzaville, le 6 août 2013
Assogba Laurent
Chargé de Bureau
Représentation de l'UNFPA en
République du Congo & du Gabon

EN VENTE À LA LIBRAIRIE DES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE





10^e Édition du Sémi Marathon International de Brazzaville (SMIB) Djambala, 14 août 2013

La 10^e édition du Semi Marathon International de Brazzaville se déroule le 14 août 2013, à Djambala, dans le Département des Plateaux, sous le haut patronage de son Excellence Monsieur le Président la République, Chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso.

L'histoire de la course remonte à 2001, lorsque le Président de la République fait organiser un Marathon pour fédérer la jeunesse congolaise, lui donner une âme citoyenne et civique, et l'amener au cœur de la reconstruction de la paix sociale et de l'unité nationale mises à mal par les affrontements récurrents que notre pays a connus. De cette course a pris corps et réalité le Semi Marathon International de Brazzaville, créé par note de service N°225/PR-CAB/ du 16 juin 2003. Placé sous le haut patronage du Président de la République, Chef de l'Etat, il s'ouvre, dès sa première édition, en 2003, à toute la jeunesse sportive nationale et internationale.

Le SMIB est donc né de la volonté politique du Chef de l'Etat de faire converger les jeunes vers un seul et même objectif : la consolidation de la paix, de faire prendre aux jeunes une part active dans ce processus, de favoriser le brassage de la jeunesse afin d'abandonner toute velléité de conflits. Cet événement plonge chaque fois les jeunes dans un engagement citoyen qui leur permet de grandir, de se dépasser, de se découvrir les uns les autres, de porter des valeurs, de trouver leur place, et d'être utiles les uns les autres. Preuve que depuis la première jusqu'à la neuvième édition du SMIB, les jeunes de tous les départements de notre pays se rencontrent, font connaissance, se familiarisent et échangent pour le plus grand bien du Congo.

APPORTER L'ENERGIE DU PETROLE AU SPORT

Le sponsor officiel de cet événement, la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), ne ménage aucun effort pour que la compétition se tienne chaque année. Quant à la Fédération congolaise d'athlétisme, par sa collaboration, elle apporte sa touche particulière pour garantir une meilleure organisation technique du SMIB, sans oublier le partenaire international qui est ASEL (Association sports et loisirs). En sponsorisant le SMIB depuis sa création, la SNPC aide l'Etat à faire revenir la course à pied au cœur de la jeunesse congolaise et à unir celle-ci, autour d'un même idéal : l'unité nationale.

C'est ainsi que la SNPC apporte une partie de l'énergie du pétrole au sport, en aidant les Congolais à s'ancrer définitivement dans le calendrier sportif national et international.

EXPERIENCE TOURNANTE

A la faveur de la première expérience du programme de la Municipalisation accélérée réussie en 2004, la deuxième édition du SMIB qui en est à sa dixième édition a pris l'habitude de côtoyer, le programme de la Municipalisation accélérée : la 1^{ère} édition, à Brazzaville ; 2^e édition, 2004 à Pointe-Noire ; 3^{ème} Edition, 2006 à Dolisie ; 4^e édition, 2007 à Owando ; 5^e édition, 2008 ; 6^{ème} édition, 2009 ; et 7^{ème} édition, 2010 à Brazzaville ; 8^e édition, 2011 à Ewo ; 9^e édition, 2012 à Kinkala ; la 10^e édition ce jour, 14 août, à

Djambala. Tout au long des éditions du SMIB, une athlète congolaise, Kiyindou Ida Brunelle, s'est particulièrement illustrée en remportant cinq fois la course. Notamment en 2003, 2004, 2007, 2008 et 2009. Grâce à cette expérience tournante, le SMIB suscite plus d'engouement et d'enthousiasme auprès des jeunes.

PARTICIPATION

De la première à la 10^{ème} édition, le Semi Marathon International de Brazzaville a, chaque année, regroupé des athlètes issus de tous les départements du Congo en même temps que d'autres individualités, ainsi que des athlètes de haut niveau venus d'Afrique et d'Europe. Les effectifs les plus élevés sont à mettre à l'actif de Brazzaville en 2003 avec un nombre des participants qui s'élèvent à 4000 athlètes, et seulement à 1.287 athlètes en 2010. Toutefois, l'édition de 2007 à Owando avait enregistré 393 inscrits, tandis que celles de Brazzaville 2008 et 2009 comptaient respectivement 876 et 1142 inscrits, celle d'Ewo 2011, 439 et, celle de Kinkala 2012, 1000 inscrits.

RECORDS

Le Comité de Direction du Semi Marathon International de Brazzaville ne cache pas sa satisfaction face aux progrès réalisés par les athlètes comparativement aux records mondiaux. A Kinkala, ce sont les Kenyans qui se sont imposés dans les deux versions internationales : Luka Lokobé Landu, en hommes, qui a bouclé le parcours (21,100 km) en 1h 02'35, et Jeruto Agness Barsioso, en dames, en 1h 10'03. Les deux Kenyans n'étaient pas seuls sur les podiums. Ils étaient ceinturés par l'Ougandais Nicolas Towett Kiprono (1h 02'25) et le Kenyan Chumba Kipleting (1h02'35) dans l'épreuve masculine ; l'Ougandaise Mercy Jemutai (1h12'33) et l'Ethiopienne Almaz Eshutu Deme (1h 14'52), ont été auréolées dans la course féminine.

Et les nationaux, dans leur version ? Ils améliorent, au fil des années, leurs performances. Le cas de Maël Okoueké, vainqueur en 1h 05'04, mieux qu'à EWO (1h09'05), est intéressant, talonné par Eric Semba (1h06'47) et Noël Mboundou (1h07'25). Chez les dames, la première à franchir la ligne d'arrivée a été Jodelle Ossou Wakeyi (1h18'25"), avant Rose Biantouari (1h26'37). A noter que ces performances ne sont pas loin de celles réalisées sur le plan mondial. L'Erythréen Zersenay Tadese a réalisé la meilleure performance masculine avec 58mn 23s (Lisbone 2010). Le record du monde féminin est détenu par la Kenyane Mary Keitany avec 1h 05mn 05s (Ras Al Khaimah), le 18 février 2011.

LES RECOMPENSES

Le Semi Marathon International de Brazzaville attribue des primes pour les premières places par catégorie et par sexe, tant au plan national, qu'au plan international.

Source Commission Communication SMIB.

MISE EN OEUVRE DE L'ITIE EN RDC

La nécessité de la contribution des parlementaires

L'engagement des élus du peuple pourrait conduire à la validation du pays avant le 17 avril de l'année prochaine.

Dans un appel lancé le 6 août, le président de l'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) et membre du conseil d'administration de l'Itie/RDC, Jean-Claude Katende, a noté que le succès de ce processus en RDC ne dépendra pas seulement de l'engagement du gouvernement, des industries extractives et de la société civile. À l'en croire, les autres composantes de la société congolaise, particulièrement les parlementaires, ont aussi leur part de travail à faire pour que cette initiative affecte réellement la législation, le budget national ainsi que le comportement des différents acteurs impliqués dans la gestion des industries extractives.

Jean-Claude Katende, qui a fait référence à la Constitution, a souligné que les parlementaires ont plusieurs outils pertinents dont ils peuvent se servir pour influencer positivement et sérieusement la mise en œuvre de l'Itie. Il s'agit, selon lui, de l'initiative des lois, des articles 130 et 138 de la Constitution, des moyens d'information et de contrôle sur le gouvernement, les



Les députés nationaux/Photo Radio Okapi

entreprises publiques, les établissements et services publics, etc.

La responsabilité des parlementaires

De l'avis de ce membre du comité exécutif de l'Itie/RDC, si la mise en œuvre de ce processus connaît quelques obstacles liés au manque de loi sur l'accès à l'information publique, de la loi sur la transparence et de la loi qui oblige toutes les industries extractives à faire auditer annuellement leurs comptes par un auditeur externe, la responsabilité incombe principalement aux parlementaires et au gouvernement. «

Cette responsabilité découle du fait que l'article 130 de la Constitution leur reconnaît l'initiative des lois », a-t-il expliqué.

Jean-Claude Katende a regretté que dans certaines situations, qui ont marqué la mise en œuvre de l'Itie en RDC (suspension de la RDC de l'Itie, la traçabilité partielle de quatre-vingt-huit millions de dollars américains perçus par la Direction générale des ressources administratives, domaniales et de participation en 2010, les écarts constatés dans le rapport Itie-RDC 2011, les parlementaires n'aient pas utilisé efficacement

des moyens d'information et de contrôle mis à leur disposition pour demander des comptes au gouvernement et aux responsables de l'Itie. «Le passage de certains ministres devant la représentation nationale, en mai 2013, en rapport avec les questions indiquées ci-dessus, n'a pas entraîné des débats pertinents et objectifs », a-t-il noté. Pour cet activiste des droits de l'homme, les députés nationaux qui avaient soulevé ces questions ont montré qu'ils avaient une faible maîtrise de l'Itie et de ses implications. « Ils n'ont même pas recouru aux experts du domaine pour les renseigner sur les vrais problèmes qui se posent dans la mise en œuvre de l'Itie. Tout ce que nous pouvons dire est que les débats qui avaient eu lieu à l'Assemblée nationale au sujet de l'Itie ont été plus passionnés qu'objectifs », a-t-il souligné.

Le président de l'Asadho a fait remarquer que les échéances auxquelles le pays est soumis en vue de sa prochaine validation constituent des opportunités dont les parlementaires peuvent se servir pour s'assurer que le gouvernement, les industries extractives et les régies financières s'acquittent

effectivement des mesures correctrices exigées par le Conseil d'administration. C'est maintenant, a-t-il souligné, que les parlementaires devront tout faire pour s'assurer que le comité exécutif a les moyens et l'appui politique du gouvernement pour exécuter sans failles et dans le délai la feuille de route relative à l'élaboration du Rapport Itie 2011 exigé pour la validation de la RDC. « Ce n'est pas à l'avantage de la RDC que les parlementaires interpellent le gouvernement après que la radiation du pays est prononcée par le Conseil d'administration. Nous les appelons à agir maintenant pour pousser les acteurs à travailler effectivement et efficacement à la validation du pays. C'est maintenant que les parlementaires doivent agir », a-t-il insisté.

De l'avis de Jean-Claude Katende, cette implication des parlementaires doit obligatoirement passer par leur formation sur ce nouveau domaine, le vote des nouvelles lois sur la matière, la disponibilisation des fonds conséquents pour l'Itie ainsi que le contrôle du gouvernement et des régies financières.

Lucien Dianzenza

MÉDIAS

Un journaliste arrêté au Kasai oriental

Le chevalier de la plume et du micro a été transféré dans les locaux des services de renseignements de Mbuji-Mayi, après quarante-huit heures passées dans un cachot du village de Miabi.

L'organisation de défense et de promotion de la liberté des médias Freedom for journalist (FFJ) a vigoureusement protesté contre l'arrestation arbitraire doublée d'une détention illégale de Célestin Dilenge, journaliste à la Radio Mayi, une station communautaire émettant à Boya, cité située à quarante cinq kilomètres au sud-ouest de Mbuji-mayi, au Kasai oriental. Cette ONG, dans son communiqué du 6 août, a exigé sa libération immédiate et sans condition. L'ONG, citant son correspondant local, a noté que Célestin Dilenge a été transféré le 5 août dans les locaux de l'Agence nationale des renseignements/ville de Mbuji-Mayi. Alors qu'il avait été arrêté le 3 août par des policiers sur ordre d'un capitaine de la Police nationale congolaise, Bologne, et acheminé à Miabi, une cité localisée à environ quinze kilomètres de Boya. À l'en croire FFJ, il est reproché à ce journaliste d'avoir diffusé une information sur le trafic d'enfants impliquant le capitaine Bologne. Ce dernier, joint par l'ONG, aurait reconnu avoir fait arrêter le journaliste et l'avoir fait trans-



Une marche des professionnels des médias à Kinshasa/Photo Tiers

férer à Boya. «Je vous demande de vous référer à ma hiérarchie. Lorsqu'un journaliste ne respecte pas la déontologie, vous voulez qu'on fasse quoi ? », aurait déclaré l'officier à FFJ.

Le directeur exécutif de cette ONG, Désiré Israël Kazadi, joint au téléphone, a profité de cette occasion pour expliquer le combat de FFJ pour l'adoption de la loi sur la dépenalisation des délits de presse. Cet activiste de la défense et de la promotion de la liberté des médias a regretté qu'en RDC, les journalistes continuent à être arrêtés même si les faits rapportés sont avérés. « Sans nous substituer

aux juges, nous avons constaté que dans la plupart des cas, les journalistes arrêtés ont correctement fait leur travail dans le respect des règles qui régissent la profession et leurs dénonciations ont permis à la Nation d'éviter certains abus », a-t-il noté. Pour lui, il est impérieux de voter cette loi en vue de permettre aux professionnels des médias de faire leur travail en toute liberté et d'empêcher certains abus de pouvoir dans le chef des personnes revêtues du pouvoir public, qui usent de leur position pour mater la presse et porter atteinte à la liberté d'informer et d'être informé.

L.D.

SANTÉ

L'Unicef s'est dit prêt à soutenir la politique nutritionnelle de la RDC

La délégation de l'Unicef conduite par le directeur du programme national de nutrition (Pronanut) a été reçue, le 6 août, par le ministre de la Santé publique, le Dr Félix Kabange Numbi.

La délégation, à l'en croire le Dr Banea, est venue s'entretenir avec le ministre de la Santé publique pour préparer sa participation à l'assemblée mondiale de l'ONU qui consacre pour cette année deux jours à la nutrition.

La RDC étant admise à l'initiative SUN qui vise à accroître l'importance de la nutrition dans la croissance et le développement a tout intérêt à prendre part à cette rencontre mondiale. Et l'Unicef est prêt à aider le pays à rendre sa politique nutritionnelle multisectorielle, parce qu'il faut reconnaître qu'en ce qui concerne par exemple l'allaitement maternel en RDC, seulement 37% d'enfants sont allaités exclusivement au sein jusqu'à l'âge de six mois.

Pour le Dr Banea, ces 37% restent le taux le plus élevé dans la région de l'Afrique centrale même s'il est moins par rapport à d'autres pays, car la moyenne de l'Afrique centrale est de 24%. Le directeur du Pronanut reste, par ailleurs, convaincu qu'avec toutes les mesures prises par le ministère de la Santé publique. « Nous pouvons atteindre voir dépasser ce taux, car dans le plan de développement sanitaire, nous avons comme objectif d'atteindre d'ici à 2015 au moins 60% et nous sommes capables de le faire », rassure-t-il tout en soulignant que des stratégies sont mises en marche pour gagner ce pari. « Le Pronanut est au niveau central mais au niveau de la base nous travaillons avec les relais communautaires, les médecins chefs de zone pour sensibiliser les femmes sur l'allaitement maternel », a-t-il poursuivi.

Aline Nzuzi

GOUVERNEMENT-M23

Exigence d'un retour à la table de négociation

Les cartes ayant radicalement changé sur le terrain militaire, les protecteurs du M23 reviennent sur le dialogue espérant sauver la rébellion du naufrage.

Jamais la Monusco n'a été aussi mal appoint. Sa cote d'amour avec la population du Nord-Kivu a nettement baissé ces dernières années. Déjà mal perçue dans l'opinion locale, la mission onusienne s'est à nouveau fourvoyée dans une affaire d'ultimatum non tenu. De son propre chef, elle a pris l'initiative d'exercer une pression sur les groupes armés à travers un ultimatum lancé aux détenteurs d'armes se retrouvant sur l'axe Goma-Sake lesquels ont été priés de se débarrasser de leurs armes endéans 48 heures. Cet ultimatum avait été pris au sérieux dans certains milieux politiques qui l'ont perçu comme un signal d'entrée en lice de la Brigade d'intervention chargée de traquer les forces négatives. D'autres, plus sceptiques, ont relativisé la portée de cette démarche qu'ils ont mise sur le compte de la diversion de la part de la Monusco.

Aujourd'hui, les faits semblent donner raison à ceux qui ont refusé d'apporter la moindre caution morale à cette initiative onusienne quoiqu'il y ait eu tout le tintamarre médiatique qui l'avait entouré. En effet, à l'expiration de l'ultimatum, grande a été la sur-



Des délégués du M23 à Kampala

prise des uns et des autres de voir la Monusco se rétracter là où on attendait qu'elle fonce sur les forces négatives pour les désarmer conformément à son mandat offensif. Cherchant à justifier l'attitude attentiste de la Monusco, son chef militaire est vite monté au créneau pour repréciser le sens de l'ultimatum qui, d'après lui, était plutôt une opportunité d'appel à la coopération et au dialogue lancée aux groupes armés qui écumant l'est de la RDC. Cette requalification de la démarche de la Monusco, là où d'aucuns s'attendaient à une offensive armée de grande envergure, avait laissé de nombreux Congolais sur leur soif.

De sorte qu'aujourd'hui, la déception est perceptible dans le chef des victimes de la barbarie perpétrée par le M23 et d'autres groupes armés. D'après certaines indiscrétions recueillies en haut lieu, il appert que l'ordre de stopper cette dynamique serait venu de New-York après que l'envoyée spéciale du secrétaire général de l'ONU pour les Grands lacs a fait voir à Ban Ki-moon le côté dangereux de l'opération.

Retour à la case de départ

Pour Mary Robinson, en effet, un tel engagement militaire ne servirait qu'à mettre inutilement de l'huile sur le feu alors que le gou-

vernement de la RDC et le M23 gagneraient en renouant avec le fil du dialogue interrompu à Kampala. Tous les protagonistes de la guerre du Kivu sont donc appelés à reprendre le chemin de Kampala qui reste la seule voie d'issue. Les cartes ayant radicalement changé sur le terrain militaire, les protecteurs du M23 reviennent sur le dialogue espérant

sauver la rébellion du naufrage. Là-dessus, Ban Ki-moon reste constant dans sa prise de position consistant à trouver une solution politique à la crise de l'Est via les négociations directes entre Kinshasa et le M23. Ainsi le plaidoyer de Yoweri Museveni auprès de Mary Robinson - en sa double qualité de président en exercice de la Cirgl et de médiateur du dialogue entre le M23 et le gouvernement congolais à Kampala - aura payé. Le gouvernement et le M23 devraient dorénavant se mettre au pas en s'inscrivant dans la dynamique tracée par le dernier sommet extraordinaire de la Cirgl tenu à Nairobi au Kenya le 31 juil-

let. Les chefs d'État présents à cette réunion avaient astreints Kinshasa et le M23 à trouver une « conclusion rapide » aux pourparlers de Kampala.

Ce retour exigé par la Cirgl à la table des négociations entre le gouvernement et le M23 est loin de contenter la population de Goma d'autant plus que ces pourparlers n'ont jusqu'ici jamais produit d'effet en termes d'arrêt des hostilités. Neuf mois après, les deux parties continuent à tourner en rond, incapables à se mettre d'accord sur les termes du communiqué final devant sanctionner les travaux. Présentement, nonobstant le retour annoncé du M23 sur la table des négociations, les discussions n'ont toujours pas repris. Pour leur part, les habitants du Nord-Kivu déclarent ne rien attendre de ces pourparlers qui ne font qu'accroître leurs misères. De plus en plus sceptiques pour la suite, de nombreuses langues commencent, dans un élan de désespoir, à retourner leur attention sur les Fardc qui, plus que jamais, passent pour une alternative crédible face aux groupes armés. À la coordination de la société civile, on est plus que jamais convaincue que la solution proviendrait des Congolais eux-mêmes et non des forces étrangères aux visées prédatrices.

Alain Diasso

NORD-KIVU

Le HCR s'inquiète de l'augmentation des cas de viol contre les femmes

Le retour d'une paix durable demeure encore un rêve pour les habitants de cette partie du pays. À cause de l'insécurité qui a élu domicile dans cette province, on enregistre de multiples cas d'agressions sexuelles contre les femmes.

Les données du Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) démontrent qu'il y a une augmentation alarmante de la fréquence des actes de violence contre les femmes et filles dans la province, avec un nombre très important de cas de viols.

Nos équipes de monitoring de la protection, révèle une porte-parole de cette agence onusienne, ont enregistré sept cent cinq cas de violence sexuelle dans la région depuis le mois de janvier, dont six cent dix-neuf cas de viol. Au cours de la même période en 2012, poursuit-il, notre personnel n'avait enregistré que cent huit cas. Les survivants de violence sexuelle et sexiste comprenaient deux cent quatre-vingt-huit mineurs et quarante-trois hommes.

Les auteurs de ces violences commises sur les femmes sont dans la plupart de cas des hommes armés. quatre cent trente-quatre des sept cent cinq cas de violence sexuelle rapportés au personnel du HCR depuis le début de l'année ont été perpétrés par des éléments armés.

Les chiffres officiels des Nations unies

apportent des preuves supplémentaires de la menace croissante qui pèse sur les femmes et les filles. Ils montrent que les cas enregistrés de violence sexuelle dans le Nord-Kivu sont passés de quatre mille six cent quatre-vingt-neuf cas en 2011 à sept mille septante cinq en 2012. Le HCR estime que le nombre réel est encore beaucoup plus grand.

Le HCR s'inquiète également des rapports faisant état de violations des droits de l'homme dans la zone de Kamango, notamment le meurtre d'au moins quinze civils, des cas d'enlèvement, de travaux forcés, de sévices et de taxation illégale. Selon une récente évaluation du personnel du HCR sur le terrain, les personnes déplacées sont confrontées à des pénuries alimentaires, car elles ne peuvent se rendre dans les champs pour prendre leurs récoltes.

En outre, l'accès à l'eau et aux services de santé est également très difficile compte du tenu du fait que près de quatre-vingt pour cent des centres de santé de la région ont été pillés. Le personnel médical de la région a signalé de nombreux cas de diarrhée et d'infections respiratoires dus au manque d'eau propre et de latrines. L'accès à l'aide humanitaire dans la région constitue un défi et de récents rapports indiquent que la situation y reste tendue.

Alaine Nzuzi

TRANSPORT FLUVIAL

La SCTP reprend bientôt le trafic avec l'ITB Kokolo

La reprise de ce bateau s'inscrit dans le cadre de l'option levée par le gouvernement congolais de mettre à la disposition de sa population des unités de navigation plus sécurisantes.

Le lancement des travaux de réhabilitation de ce long courrier et d'autres unités flottantes a été annoncé le week-end dernier par le ministre des Transports et voies de communication, Justin Kalumba. Auparavant, la Société commerciale des transports et ports (SCTP) a réceptionné quatre cents tonnes de tôles d'aciers et d'autres matériaux en provenance de la Turquie. Le gouvernement a disposé d'une enveloppe de deux millions cinq cents dollars américains pour amorcer cette réhabilitation qui permettra de remplacer non seulement toute la coque mais aussi tout le circuit électrique et la réparation des moteurs.

L'administrateur par interim de la SCTP, Tito Umba, a précisé à cet effet que les quatre cents tonnes de tôles d'aciers déjà réceptionnées serviront au renouvellement de la coque et de la superstructure de l'ITB Kokolo, tout en saluant les efforts du gouvernement qui tient à remettre sur pied cette unité de production.

Mesurant cinquante-deux mètres de longueur sur quinze mètres de largeur, avec une puissance de 1.390 chevaux, l'ITB Kokolo, une fois mis sur pied, assurera le trafic fluvial entre Kinshasa et Kisangani, chef-lieu de la Province orientale, via Mbandaka, Lisala, Bumba et Basoko

dans la province de l'Équateur. Avec une sécurité au transport des personnes et de leurs biens, ce bateau a une capacité de transporter plus de huit-cents passagers et six cents tonnes de marchandises à l'aller comme au retour.

Pour rappel, vers les années soixante-dix, la SCPT (ex-Onatra) disposait de huit unités flottantes, à savoir ITB Colonel Mudimbi, ITB Gungu, ITB Colonel Ebeya, ITB Lubusa, ITB Major Vangu, ITB Lemera, et ITB colonel Kokolo. Il suffisait que deux bateaux accostent à Kinshasa pour que les prix des produits agricoles et de pêche baissent sur le marché.

Gypsie Oïssa Tambwe

FOOTBALL

La Linafoot et les clubs en assemblées générales

La Ligue nationale de football (Linafoot) et les équipes ayant pris part au championnat national -Division 1- doivent se réunir avant l'ouverture de la saison sportive 2013-2014 prévue pour septembre.

L'instance organisatrice de la Division 1 a fixé la tenue de son assemblée générale extraordinaire et élective au 25 août à Kinshasa. « *Le comité exécutif s'attelle, ces jours-ci, à traiter les affaires courantes, car le dimanche 25 août, il est prévu une assemblée générale*

extraordinaire et élective », a affirmé Raphaël Esabe, secrétaire national de la Linafoot. L'on rappelle que le comité de gestion actuel de la Linafoot a été mis en place par la Fédération congolaise de football association sans passer par les élections, après le consensus trouvé entre quatre clubs de la Linafoot, à savoir Mazembe, V.Club, Daring Club Motema Pembe et Lupopo. Et ce comité a stoppé le championnat à la phase aller.

La Linafoot a aussi fixé les

dates de tenue des assemblées générales des clubs de la Division 1. Et l'AS V.Club a, à cet effet, organisé, le 3 août à Kinshasa, son assemblée-bilan. À cette occasion, le président du comité de direction des Dauphins noirs, le général Gabriel Amisi, a annoncé l'ouverture du dépôt de candidatures à tous les postes du comité de direction pour l'assemblée élective qui est imminente.

« *Le mandat de 3 ans accordé au comité que je dirige est arrivé à son terme, il vous revient donc d'emmener des hommes dignes et capables de conduire la barque de l'AS V.Club. Il se raconte que des riches hommes d'affaires s'intéressent à la direction de l'équipe. Voici venu le moment qu'ils puissent se manifester et, si cela s'avère vrai, je me retirerai de la tête de l'équipe mais je resterais Véclubien car personne ne pourra me retirer ce statut passionnel que j'entretiens depuis que j'étais tout jeune. Dans ce cas, j'intégrerais le Conseil suprême* », a déclaré Amisi Kumba à cet effet. L'on retient aussi que tous les



V.Club

joueurs de V.Club ont été déclarés intransférables. Mais à propos du cas d'Issama Mpeko qui a manifesté son envie de rejoindre TP Mazembe, V.Club a placé la clause libératoire à un million USD et a refusé un prêt d'une année. Les prévisions budgétaires du club pour la saison 2013-2014 sont fixées à sept millions USD. Pour sa part, le TP Mazembe a tenu son assemblée générale le 4 août à Lubumbashi, après la victoire sur FUS du Maroc le samedi, en présence de

Jean Kamwena, délégué de la Linafoot. Le président sponsor du club, Moïse Katumbi, dont la lettre a été lue par la plénière-, a fustigé la médiocrité dans l'organisation du championnat national et souhaité que les décideurs mettent en place une bonne politique sportive pour l'émergence du football congolais. Il a également annoncé des élections prochaines pour légitimer le comité dirigeant présenté le 22 mai.

Martin Enyimo



Mazembe

DÉDOUANEMENT DES VÉHICULES

L'Union nationale des déclarants en douanes dénonce la multitude des taxes

La structure a répertorié au moins dix-sept taxes à payer et plaide pour l'assainissement de ce milieu.

Le président de l'Union nationale des déclarants en douanes, Julien Ntula, qui s'est exprimé à la radio Okapi, plaide pour la suppression de certaines taxes qui, selon lui, n'ont rien à voir dans le dédouanement des véhicules. Il cite les services comme l'Office congolais de contrôle (OCC), le Fonds pour la promotion des investissements, l'Office de gestion des frets pour la promotion des investissements (Ogefrem) et l'Ifes doivent être supprimés. Etant donné que les clients se retrouvent face à des listes de pré-taxes, les unes sont différentes des autres pour le dédouanement des véhicules importés, a-t-il affirmé.

Julien Ntula s'est plaint au nom du consommateur congolais du fait qu'il doit payer au moins dix-sept taxes pour dédouaner un véhicule en provenance de l'Asie ou de l'Europe. « *Quand on parle de la cherté de notre port, c'est par rapport aux taxes. Vous devez payer dix-sept taxes. Là, j'ai résumé*

la douane. Mais si vous prenez le droit de douane à l'importation et à l'exportation et la TVA, vous pouvez aller même à vingt taxes », a déploré Julien Ntula.

En outre, il décrie le fait que l'Ifes percevait 0,5% de la redevance rémunératoire, alors que les véhicules ne passent pas par le scanner. « *Quand vous voyez aussi la redevance rémunératoire, il y a la douane qui prend 1% et l'Ifes prend 0,5%. Sur quelle base ? Parce que la voiture ne passe pas par les scanners* », souligne-t-il.

Le président de l'Union nationale des déclarants en douanes se pose mille et une questions sur l'existence de ces services dans le dédouanement des véhicules, tout en estimant qu'ils n'ont rien à faire là. « *On ne voit pas sur le terrain ce que fait le FPI. L'OCC qui vient pour un problème des véhicules, qu'est-ce que l'OCC a à voir avec le véhicule ? Même au niveau de l'Ogefrem et de la SCTP, on ne peut pas taxer la TVA* », a-t-il déclaré.

Gypsie Oïssa Tambwe

30^e COUPE DU CONGO DE BASKET-BALL

Début des quarts de finale

Les favoris pour le titre demeurent dans la course comme les messieurs de Mazembe de Lubumbashi, de SCTP de Kinshasa et de Molokaï ainsi que les dames d'INSS et d'Arc-en-ciel.

Les premières rencontres des quarts de finale de la 30^e Coupe du Congo de basket-ball se sont jouées, le 7 août, au stade du stade des Martyrs de Kinshasa. Chez les dames, Gazelles du Sud-Kivu étaient opposées à INSS de Kinshasa et DCMP du Katanga affrontait Mazembe du Katanga. Et chez les messieurs, Molokaï de Kinshasa se mesurait à Terreur également de la capitale et All For One du Kasai occidental jouait contre Ma-

zembe du Katanga. Les matches des quarts de finale sont prévus pour ce mercredi, les demi-finales le 9 août. Les matches de classement sont programmés pour le 10 août et les finales (messieurs et dames) le 11 août, au stade des martyrs de la pentecôte.

Notons qu'en dernières rencontres de la phase des poules, Lupopo de Lubumbashi (battu par SCTP/Kinshasa par 66 à 85) s'est racheté en battant Étoile d'Or de Kisangani par 120 points à 64, Hammers de Matadi a battu été All For One de Kananga par 76 points à 80 et Terreur de Kinshasa a eu raison de SCTP de Matadi par 93 points à 67.

Les dames du DCMP se sont inclinées face à celles d'INSS de Kinshasa par 36 points à 72 et Étoile d'Or a disposé de Hammers par 91 points à 85, Jeunesse & Avenir de Kinshasa s'est incliné face à SCTP de Matadi par 63 points à 70.

Rappelons les victoires du 3 août : des garçons de Molokaï de Kinshasa sur Étoile d'Or de Kisangani par 120 points à 61, des filles de Tourbillon sur Gazelles par 75 points à 57 et des garçons de Mazembe sur les Amis de Bukavu par 85 points à 55. On a noté la présence, ce samedi-là au stade des Martyrs de Marcellin Cissambo, du gouverneur du Sud-Kivu.

M.E.

Première banque de proximité en RDC

www.biac.cd

Banque Internationale pour l'Afrique au Congo
87 Boulevard du 30 juin Kinshasa / Gombe, Tél. : +243 (0)81 555 4000

Nous sommes tous

MÉDIAS

Onze prix décernés à des journalistes et réalisateurs

Le Festival international des médias prix espoir (Fesmepe), a tenu son rendez-vous de Djambala, capitale du département des Plateaux. À l'occasion de sa sixième édition, des prix ont été remis à des chevaliers du micro et de la plume ainsi qu'aux réalisateurs.

Placée sous le patronage du préfet du département des Plateaux, Edgard-Bernard Diafouka, l'édition de 2013 qui se tient après celle de Kinshasa (RDC), a eu pour thème : « Les médias, pourquoi faire dans les pays en voie de développement ? » Quoiqu'il n'influence pas la nature des œuvres présentées, ce thème marque l'attachement du Fesmepe au respect de la diversité culturelle, des valeurs culturelles africaines et à l'implication des médias dans l'amélioration de l'environnement social. Une exhortation aux professionnels des médias qui doivent faire preuve de créativité pour informer, former et éduquer les populations et les amener à agir dans le sens de l'amélioration de leurs conditions de vie.

Le contexte actuel est assis sur la pluralité des médias privés en République du Congo et au point qu'il faille désormais et davantage responsabiliser les professionnels des médias dans la construction de la conscience citoyenne.

À travers ce festival, le comité d'organisation ne vise que la promotion de l'excellence dans les médias. Le secrétaire général du Fesmepe, Hyacinthe Miéndandi, a plaidé pour le renforcement des capacités des journalistes et autres acteurs des médias par le biais de séminaires-ateliers.

Le Fesmepe est l'affaire de tous les professionnels des médias

Pour la présidente du comité d'organisation de ce festival, Mireille Opa-Elion, le Fesmepe est ouvert à tous les professionnels des médias de tous les pays du monde et il en sera ainsi de tout temps. Les

candidats sont tenus de présenter une ou plusieurs œuvres au comité d'organisation du Fesmepe dans la période allant du 1er janvier au 30 juin. La participation est libre, gratuite et individuelle. S'adressant aux lauréats, Mireille Opa s'est servie d'un dicton populaire pour mieux les édifier : « *L'homme fort n'est pas celui qui refuse de tomber, mais celui qui sait se relever toutes les fois qu'il tombe.* » La clarté de ce propos des sages bantous a permis à la présidente du comité d'organisation de dire : « *Gagner un jour ne suffit pas pour paresser à l'avenir. Bien au contraire, c'est à ce moment que le plus dur commence pour vous, car vous êtes tenus de faire mieux pour davantage bénéficier de bons regards de vos mélomanes, de vos téléspectateurs et de vos lecteurs pour qui vous devez toujours travailler d'arrache-pied.* »

Onze prix pour six catégories

Pour cette sixième édition, le comité d'organisation a reçu un total de 135 œuvres pour 92 participants, contre 128 œuvres présentées l'année dernière. La majorité des participants viennent d'Afrique centrale, notamment de RDC, du Cameroun et du Congo-Brazzaville. Pour un choix équitable, un jury international de trois membres a été mis en place. Comme d'habitude, ce jury a travaillé en toute quiétude et en toute discrétion, sans la moindre ingérence, fut-elle des membres du secrétariat général ou du comité d'organisation. Onze œuvres ont été plébiscitées, contrairement aux éditions passées qui n'en couronnaient que dix. Cela se comprend, puisqu'un prix spécial département des Plateaux a été créé.

S'agissant de la catégorie presse écrite : un seul prix a été décerné. C'est Patrice Tsoumou, du journal *Le Baobab* qui l'a reçu pour son article « *Gestion de la cité* », paru dans le numéro 104 de ce journal

sous le titre : « *Sassou N'Guesso appelle à la repentance, ses ministres persistent dans les antivaleurs ou chronique de l'émergence du Congo remise en cause* ».

Quant aux films fictions, deux prix ont été attribués. Le premier prix à Dora du réalisateur Rock Mikolo-Mafouta. Ce jeune réalisa-

Congo. Quelle patience pour traquer en pleine forêt le porc-épic avec une camera à la main !

Trois prix ont été attribués à des émissions de télévision. Le premier prix a été décerné au présentateur Bachir Théophile Ntsakala de DVS+ de Pointe-Noire pour son émission *Entretien avec*

présentatrice Bernice Rachel Kinzounza de Radio Mucodec. Puis l'émission *Face aux auditeurs* de Parfait La Savane de Radio Congo. Cette émission, disons-le, ne cesse de cristalliser l'attention des auditeurs dans un monde conquis par la télévision. Enfin, un prix « département des Plateaux » a



Les lauréats avec les autorités départementales et les organisateurs. (© Adiac)

teur ponténégrin a surpris le monde cinéphilie congolais par ce chef-d'œuvre qui, du coup, le hisse au même rang que ses aînés. Le deuxième prix à Nkata N'domo du réalisateur Mukengi de RDC. Ce réalisateur chevronné de la Radio nationale télévision congolaise est un fervent participant au Fesmepe, et sa persévérance a porté ses fruits.

Tout comme les films fictions, les films documentaires ont eu également deux prix. Le premier prix à Centre de santé du réalisateur Patience Mukoko de RDC. Le deuxième prix à *Le Piquant* du réalisateur Hilaire Omama de Télé

un fou. En effet, qui aurait pu imaginer qu'un fou devienne le centre d'intérêt de toute une émission, et qu'on se demande à la fin qui est le plus fou des deux, le présentateur ou l'invité. Le deuxième prix à Article de presse du présentateur Potin Lautrace Ngambé de Top TV. Cette émission est une autre façon de décrypter l'actualité. Enfin, le troisième prix à Femmes à l'honneur de la Camerounaise Raïma Queen pour le compte de Canal Océan du Cameroun.

Les émissions de radio ont, quant à elles, bénéficié de deux prix. Il s'agit de *Monde de femmes* de la

été décerné à l'émission radiophonique *Pour bien parler français* de Radio Forum. Cette émission n'est qu'un exemple de la recherche de l'excellence qui n'est autre que le credo du Festival des médias prix espoir.

Après la remise des prix, le préfet du département des Plateaux, Edgard-Bernard Diafouka, a clos l'événement qui a été agrémenté du début à la fin par le rythme folklorique de l'association Akira Tsi de Djambala. Rendez-vous pour la septième édition les 7, 8 et 9 août 2014 à Kinshasa, capitale de la RDC.

De notre envoyé spécial à Djambala
Bruno Okokana

HÉRITAGE ANCESTRAL

Nzenze Kinouani Kazis transmet sa sagesse à travers ses contes

La lune écoute... est le titre du recueil de contes que vient de publier Nzenzé Kinouani Kazis aux Éditions Cultures croisées.

Près d'une vingtaine de contes meublent cet ouvrage de 177 pages. Sa publication est le résultat de la volonté affirmée de l'auteur de retrouver l'héritage culturel de ses ancêtres, revaloriser un moyen de communication qui a fait ses preuves et rejoindre par l'écriture tous les conteurs qui le font vivre avec passion. « *Le conte au mbongui était un moyen de communication entre générations, les jeunes étant plus considérés comme des récepteurs que comme des interlocuteurs, le dialogue se situait ailleurs.*

Dans la société moderne actuelle, nous pouvons regretter l'absence de moralisation de la vie dans le cadre de la mondialisation, notamment dans la conception de l'économie ou des modifications génétiques du vivant, dans le domaine de la biologie par exemple », a dit l'auteur.

Dans ce recueil de contes, Nzenzé Kinouani Kazis transmet le lecteur à travers des récits à la fois imaginaires, mythiques et fantastiques teinté d'un émouvant suspens. Ces contes et légendes relatés par l'auteur mettent en relief les hommes, mais aussi les animaux personnifiés comme au temps légendaire où les règnes



Nzenzé Kinouani Kazis

animal et végétal cohabitait harmonieusement avec

l'homme. Dans une écriture claire et limpide, le conteur nous fait revivre la vie en société où s'imbriquent des sentiments aussi contrastés que la bonté et la méchanceté, la ruse et la naïveté, la joie et les pleurs... Comme Jean de La Fontaine, Kazis clôt ses contes par une morale. En écrivant ce recueil de contes, Kazis a voulu léguer à la postérité l'héritage de ses souvenirs d'enfance glanés auprès des personnes âgées mais aussi de la jeune génération qui a fait école auprès des ancêtres. Le Lièvre rusé, La Vieille Panthère malade, Bitemo, le paresseux, L'Orphelin Nkodio... et bien d'autres, sont autant de contes qui meublent le

recueil. Nzenzé Kinouani Kazis est né à Brazzaville. Il est artiste-musicien, interprète. Ancien sociétaire du groupe vocal *Les Cheveux crépus* avec Maxime Kibongui, Jacques Loubelo, Massamba de Coster, Mouninguissa Remy... Il est le compositeur de la célèbre chanson Ntima luaka (Pierrette) des Cheveux crépus, un classique musical longtemps interprété par Jacques Loubelo, considéré aujourd'hui comme un chef d'œuvre. En 2012, Nzenzé Kinouani Kazis a publié aux Éditions Cultures croisées son premier ouvrage, *Mourir sans voir Paris est un péché*.

Hervé-Brice Mampouya

JEUX UNIVERSITAIRES DE L'ONSSU

L'Iseps fait le plein de médailles

Le bilan de cette compétition qui s'est clôturée le 6 août à Brazzaville consacre l'Institut supérieur de l'éducation physique et sportive (Iseps) qui a remporté plus de la moitié des médailles mises en jeu.

Les étudiants de l'Iseps ont montré au public que le sport était réellement leur science de prédilection en multipliant les pas sur la première marche du podium pour l'ensemble des disciplines retenues dans cette première édition des Jeux universitaires de l'Office national du sport scolaire et universitaire (Onssu).

En athlétisme, les compétiteurs représentant cet établissement universitaire ont raflé les quatre premières places au 100-mètres. Au 200-mètres, ils ont réédité l'exploit avant de s'emparer des deux premières places au 5 000-mètres dans la catégorie senior hommes. L'Iseps a également pris le dessus au saut en longueur avec un bond de 4,96 mè-

tres réalisé par Jean-Martin Mbana. Les dames de cet institut se sont, par ailleurs, illustrées au football en s'imposant en finale face à celles de l'Institut national de la jeunesse et de sport (INJS), 2-1. Seulement, au triple-saut la pyramide s'est renversée. L'école paramédicale d'Owando a volé la vedette à l'Iseps en s'imposant à la première place grâce à Rosly Iloki Mbanga, auteur d'une performance de 10,68 mètres. Le même athlète a poursuivi sa course en tête au lancer de javelot. Il a en effet réalisé un record de 46 mètres. Par ailleurs, la faculté de droit sortait la tête au basketball, où elle s'est imposée devant l'Iseps.

Le succès des autres établissements était de courte durée, d'autant plus que les seniors dames et seniors hommes de l'Iseps revenaient à la charge au volleyball. Ils ont occupé les premières places dans les deux versions sur cette épreuve. Même si au football,

dans la version masculine, l'école nationale d'instituteur d'Owando courbait l'échine devant celle de Dolisie 1-2. Dans l'ensemble, le département de Brazzaville est sorti de cette compétition nanti de 29 médailles dont dix en or, douze en argent et sept en bronze. Le département de la Cuvette est arrivé en deuxième position avec trois médailles : deux en or, une en bronze. Le Niari a bouclé la liste avec deux médailles dont une en or et l'autre en bronze. Les équipes qui ont terminé la compétition dans le carré d'as ont reçu des équipements sportifs de la main du directeur général des Sports, Auguste Etsala.

Pour la secrétaire général de l'Onssu, Solange Koulinka, la moisson de cette compétition a été bonne. Selon elle, les médailles remportées prouvent que les athlètes ont un bon niveau technique. Les performances sportives n'étant pas figées, Solange Koulinka a exhorté les



Le capitaine de l'Iseps brandissant le trophée. (© Adiac)

compétiteurs à travailler davantage pour maintenir le cap. Elle n'a pas manqué de souligner les fraudes qui ont émaillé la compétition, notamment sur le recrutement des athlètes. Certains d'entre ces derniers n'ont pas répondu, entre autres,

aux critères de catégorisation. « Nous avons tiré les leçons de ce fléau qui gangrène cette activité. Le tir sera rectifié lors de la deuxième édition, l'année prochaine », a conclu Solange Koulinka.

Rominique Nerplat-Makaya

FOOTBALL

La Fécofoot à l'affût des jeunes talents

La première édition du tournoi interdépartemental de football cadet a été lancée, le 3 août, par Jean-Michel Mbono, président de la Fédération congolaise de football. Le tournoi se déroule simultanément à Pointe-Noire pour le groupe B et Owando pour le groupe A.

Jean-Michel Mbono a expliqué aux jeunes des six départements du sud du Congo l'avantage dudit tournoi. « La compétition est claire, nous sommes dans la détection de bons joueurs. De plus, Fécofoot appuie le sponsor de la compétition pour que le vainqueur de ce groupe participe à la finale à Djambala en match de lever de rideau de la Coupe du Congo de football », a-t-il dit aux jeunes. Il a poursuivi que cette rencontre permettra au chef de l'État de voir parmi les 22 acteurs sur le terrain ceux qui seront retenus pour la prochaine compétition des cadets. Jean-Michel Mbono a par ailleurs appelé les jeunes à plus de sportivité et de fair-play : « C'est à travers vous qu'on jugera de l'avenir et du progrès du football congolais. »

Le groupe B de Pointe-Noire compte six départements, à savoir la ville-côte, la Bouenza, Brazzaville, la Lekoumou, le Niari et le Pool tandis qu'Owando regroupe cinq départements, notamment la Likouala, la Sangha, la Cuvette, la Cuvette-Ouest et les Plateaux.

Charlem-Léa Legnoki

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Allemagne, Coupe d'Allemagne, 1^{er} tour
Remplaçant au coup d'envoi, Francky Sembolo est entré en jeu à la 84^e minute de la victoire de l'Arminia Bielefeld face à l'Eintracht Brunswick (2-1).

Autriche, 4^e journée, 2^e division
Juhvel Tsoumou a été remplacé à la 79^e minute lors du match nul d'Hartberg sur le terrain de Kapfenberger (0-0).

Azerbaïdjan, 1^{re} journée, 1^{re} division
Qarabag l'emporte sur le terrain de l'Inter Bakou (2-1). Resté sur le banc Ulrich Kopolongo n'a pas participé à ce succès, tandis que Bruce Abdoulaye était titulaire et a été averti à la 90^e.

Belgique, 2^e journée, 1^{re} division
Titulaire, Francis N'Ganga s'est distingué en fin de première période par un sauvetage opportun à la 42^e sur Lebbihi, puis deux centres aux 44^e et

45^e+1 à destination de Rossini, qui la met au-dessus de la barre, puis Milicevic, trop court.

Sans Blanstel Koussalouka, dont le départ est toujours souhaité par la direction, Courtrai est défait à Zulte-Waregem (0-1).

Belgique, 2^e division, 1^{re} journée
Sans Jean-Guy Wallemme, débarqué quelques jours avant cette première journée, ni Yannick Loemba, écarté du groupe pro en raison de ses velléités de départ, le White Star Woluwé bat Geel-Merhout (2-1).

Estonie, 21^e journée, 1^{re} division
Sans Prêche Mboundou, absent, Tammeka coule à domicile face au Sillamäe Kalev (0-3).

Kalju et Allan Kimbaloula, titulaire et averti à la 67^e, prennent un point chez le Tallinna Kalev (1-1).

Camille Delourme

COUPE DU CONGO DE FOOTBALL

La Fécofoot veut équilibrer les chances des deux finalistes

Les finalistes de la compétition seront sélectionnés à l'issue des deux demi-finales retour qui se joueront simultanément le 11 août à Brazzaville et à Dolisie.

Les amoureux du ballon rond doivent retenir leur souffle. La manche retour de la première demi-finale opposant les Diables noirs à l'Étoile du Congo initialement prévue pour ce jeudi a été reprogrammée pour dimanche. La Fécofoot a pris cette décision pour éviter le déséquilibre dans le temps de récupération des deux finalistes. Le match en retard des demi-finales se jouera le 7 août au stade Alphonse-Massamba-Débat. Il met aux prises le Club athlétique renaissance aiglon (Cara) à l'Athlétic Club Léopards de Dolisie. Le programme des matchs de la Ligue africaine des champions à laquelle est engagée l'AC Léopards de Dolisie est la principale cause de ce retard. Engagé dans tous les tableaux, le club dolisien est soumis à un exercice difficile : celui de jouer un match tous les trois jours. Après le match du 7 août, les Fauves du Niari recevront, le 11 août au stade Denis-Sassou-N'Guesso à Do-



La sortie des équipes de l'Étoile du Congo et des Diables noirs lors de la manche aller. (© DR)

lisie, les Aiglons dans le cadre de la manche retour des demi-finales de la coupe du Congo dont la finale interviendra le 15 août dans le nouveau stade de Djambala, chef-lieu du département des Plateaux. S'ils se qualifient pour la finale, ils livreront leur troisième match de poules de la Ligue des champions contre Al Ahly deux jours après. Retenons que les Diables noirs sont bien partis pour défendre leur titre gagné l'année dernière à Djambala. Les Diablotins s'étaient imposés le 30 juillet un zéro devant l'Étoile du Congo lors de la manche aller des demi-finales. L'unique but de la rencontre a été inscrit par

Odile Ambion à la 62^e minute. Les Stelliens, qui avaient dominé la première partie sans même trouver la faille, devraient retrouver le réalisme qui leur avait échappé pour manquer deux fois et s'imposer avant de valider leur présence à Djambala. En face d'eux se dresse l'équipe la plus régulière de ces dernières saisons qui est capable de bien gérer son avance. Selon la correspondance de la Confédération africaine de football, les deux finalistes représenteront le Congo à la prochaine Coupe africaine de la Confédération, le nombre des clubs congolais étant passé de deux à quatre.

James-Golden Éloué